

**Session du  
13 février 2006**



# CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

## COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 13 février 2006

### SOMMAIRE

COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL.....	I à XIII
ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne.....	2
PREMIER TOUR DU SCRUTIN.....	4
ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉFET DE RÉGION .....	13
DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE .....	17
DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS .....	18
DÉLÉGATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne À LA COMMISSION PERMANENTE ET AU PRÉSIDENT .....	20
COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL RÉGIONAL ET DÉSIGNATION DES CONSEILLERS RÉGIONAUX APPELÉS À SIÉGER DANS CHACUNE D'ELLES .....	21
REPRÉSENTATIONS .....	23
ANNEXE – Déclarations de Monsieur René SOUCHON et de Monsieur Jean PRORIOL	



## CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

### VICE-PRÉSIDENTS élus le 13 février 2006

- Président:** M. René SOUCHON
- 1<sup>er</sup> Vice-Président :** M. Jean MALLOT  
Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président :** M. Alain BUSSIÈRE
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président :** M. Jean-Claude MAIRAL
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président :** M<sup>me</sup> Arlette ARNAUD-LANDAU  
Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président :** M<sup>me</sup> Anna AUBOIS
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président :** M. Yves GUEYDON
- Puis par ordre alphabétique :
- M<sup>me</sup> Dominique BRU  
Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)
- M. André CHAPAVEIRE  
Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)
- M. Jean-Michel GUERRE  
Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)
- M<sup>me</sup> Catherine HENRI-MARTIN
- M. Jacques-Bernard MAGNER
- M. Jacques MIZOULE  
Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

## Conseil Régional d'Auvergne

### COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Formées lors de la réunion du 13 février 2006

**1<sup>ère</sup> COMMISSION :**  
**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

*PRÉSIDENT :* M. Jean MALLOT  
*VICE-PRÉSIDENT :* M. Jacques MIZOULE  
*SECRÉTAIRE :* M. Alain MERCIER  
*MEMBRES :* M. André CHAPAVEIRE  
M. Éric DUBOURGNOUX  
MME Élisabeth MONTFORT  
M. Jean PRORIOL  
M. Lionel ROUCAN  
MME Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

**2<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

*PRÉSIDENTE :* MME Arlette ARNAUD-LANDAU  
*VICE-PRÉSIDENT :* M. Alain BUSSIÈRE  
*SECRÉTAIRE :* MME Danielle DEMURE  
*MEMBRES :* MME François BLAZY  
M. Yves CARROY  
MME Martine MAHTOUK  
MME Nicole ROUAIRE  
MME Pascale SEMET

**3<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE**

*PRÉSIDENT :* MME Dominique BRU

*VICE-PRÉSIDENTE :* M. Jean-Michel GUERRE

*MEMBRES :* M. Jean AULAGNIER  
M. Bernard FILHOL  
MME Jane GALLEAZI  
MME Christiane LAÏDOUNI  
MME Agnès MOLLON  
MME Marie-Agnès PETIT

**4<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES**

*PRÉSIDENT :* M. Yves GUEYDON

*VICE-PRÉSIDENT :* M. Jacques-Bernard MAGNER

*SECRÉTAIRE :* M. Serge TEILLOT

*MEMBRES :* M. Michel BERGOUGNOUX  
M. Michel BONNEFILLE  
M. Luc BOURDUGE  
MME Françoise NOUHEN  
M. Pierre POMMAREL

**5<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

*PRÉSIDENTE :* MME Anna AUBOIS  
*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Catherine HENRI-MARTIN  
*SECRÉTAIRE :* MME Anne COURTILLÉ  
*MEMBRES :* MME Anne-Marie DELANNOY  
MME Yvette MERCIER  
MME Martine MUNOZ  
MME Marie-Thérèse SIKORA

**6<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES**

*PRÉSIDENT :* M. Jean-Claude MAIRAL  
*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Françoise MERCIER-RAYET  
*SECRÉTAIRE :* M. Brice HORTEFEUX  
*MEMBRES :* M. Jean-Paul BACQUET  
M. Claude MALHURET  
MME Danielle MULLER

**COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

*PRÉSIDENTE :* MME Nicole ROUAIRE

*MEMBRES :* M. Jacques-Bernard MAGNER  
MME Yvette MERCIER  
M. Serge TEILLOT

## CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

### LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 13 février 2006

**ARNAUD-  
LANDAU**  
Arlette

PS

**Date, lieu de naissance :** 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)

**PROFESSION :** Fonctionnaire du Trésor en retraite

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**AUBOIS**  
Anna

PS

**Date, lieu de naissance :** 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)

**PROFESSION :** Assistante d'enseignement et de recherche

**AULAGNIER**  
Jean

UPA

**Date, lieu de naissance :** 1 mars 1942 à Ambert (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Universitaire

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire d'Ambert (Puy-de-Dôme)

**BACQUET**  
Jean-Paul

PS

**Date, lieu de naissance :** 11 mars 1949 à Saint-Mandé (Val-de-Marne)

**PROFESSION :** Médecin

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Député du Puy-de-Dôme  
Maire de Coudes (Puy-de-Dôme)

**BERGOUGNOUX**  
Michel

UPA

**Date, lieu de naissance :** 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Maître de conférences Sciences Économiques

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

**BLAZY**  
Françoise

UPA

**Date, lieu de naissance :** 16 janvier 1946 à Paris (XII)

**PROFESSION :** Assistante Sociale

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Montluçon (Allier)

**BONNEFILLE**  
Michel

UPA

**Date, lieu de naissance :** 4 septembre 1947 à Gannat (Allier)

**PROFESSION :** Agriculteur

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjoint au Maire d'Ébreuil (Allier)

**BOURDUGE**  
Luc

PC

**Date, lieu de naissance :** 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Agent EDF - GDF

**BRU**  
Dominique

PS

**Date, lieu de naissance :** 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)

**PROFESSION :** Éducatrice Sportive

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)

**BUSSIÈRE**  
Alain

PS

**Date, lieu de naissance :** 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)

**PROFESSION :** Enseignant

**CARROY**  
Yves

PS

**Date, lieu de naissance :** 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Chargé de Projet

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**CHAPAVEIRE**  
André

PS

**Date, lieu de naissance :** 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Attaché Territorial

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

**COURTILLÉ**  
Anne

UPA

**Date, lieu de naissance :** 2 octobre 1943 à Sidibel Abbes (Algérie)

**PROFESSION :** Universitaire

**DELANNOY**  
Anne-Marie

UPA

**Date, lieu de naissance :** 28 octobre 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Masseur-Kinésithérapeute

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme)

**DEMURE**  
Danielle

UPA

**Date, lieu de naissance :** 7 octobre 1947 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Avocat

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

**DUBOURGNOUX**  
Éric

PC

**Date, lieu de naissance :** 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Agent SNCF

**FILHOL**  
Bernard

UPA

**Date, lieu de naissance :** 7 juin 1947 à La Salvetat-Peyrales (Aveyron)

**PROFESSION :** Fonctionnaire

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire d'Ytrac (Cantal)

**GALLEAZZI**  
Jane

PS

**Date, lieu de naissance :** 1 février 1951 à Chambérat (Allier)

**PROFESSION :** Professeur des Écoles

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire d'Huriel (Allier)

**GUERRE**  
Jean-Michel

PS

**Date, lieu de naissance :** 25 mai 1955 à Vichy (Allier)

**PROFESSION :** Directeur d'École Nationale de Musique et de Danse

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)

**GUEYDON**  
Yves

Vert

**Date, lieu de naissance :** 5 août 1951 à Amplepuis (Rhône)

**PROFESSION :** Responsable d'entreprise d'insertion

**HENRI-MARTIN**  
Catherine

PS

**Date, lieu de naissance :** 5 décembre 1943 à Paris (VIII)

**PROFESSION :** Directrice d'organisme de séjours linguistiques

**HORTEFEUX**  
Brice

UPA

**Date, lieu de naissance :** 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

**PROFESSION :** Préfet

Ministre Délégué aux Collectivités Territoriales

**LAÏDOUNI**  
Christiane

PC

**Date, lieu de naissance :** 22 février 1946 à La Ricamarie (Loire)

**PROFESSION :** Professeur de Lettres en CFA

**MAGNER**  
Jacques-  
Bernard

PS

**Date, lieu de naissance :** 1 juin 1952 à Riom (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Directeur de la FETREP

**MAHTOUK**  
Martine

UPA

**Date, lieu de naissance :** 23 décembre 1948 à Saint-Sauveur de Cruzières (Ardèche)

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Murat (Cantal)

**MAIRAL**  
Jean-Claude

PC

**Date, lieu de naissance :** 4 décembre 1947 à Désertines (Allier)

**PROFESSION :** Instituteur

**MALHURET**  
Claude

UPA

**Date, lieu de naissance :** 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)

**PROFESSION :** Médecin

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Vichy (Allier)

**MALLOT**  
Jean

PS

**Date, lieu de naissance :** 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

**PROFESSION :** Contrôleur d'État

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)

**MERCIER**  
Alain

UPA

**Date, lieu de naissance :** 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Agriculteur

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

**MERCIER**  
Yvette

PC

**Date, lieu de naissance :** 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Employée

**MERCIER-  
RAYET**  
Françoise

PS

**Date, lieu de naissance :** 25 novembre 1957 à Retch (Iran)

**PROFESSION :** Avocat

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseillère Municipale de Moulins (Allier)

**MIZOULE**  
Jacques

PC

**Date, lieu de naissance :** 17 septembre 1941 à Saint-Flour (Cantal)

**PROFESSION :** Retraité

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

**MOLLON**  
Agnès

Vert

**Date, lieu de naissance :** 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

**PROFESSION :** Professeur des Écoles

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

**MONTFORT**  
Élizabeth

UPA

**Date, lieu de naissance :** 29 juin 1954 à Nantes (Loire-Atlantique)

**PROFESSION :** Juriste en disponibilité

**MULLER**  
Danielle

PS

**Date, lieu de naissance :** 5 août 1953 à Saint-Étienne (Loire)

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Murat le Quaire (Puy-de-Dôme)

**MUNOZ**  
Martine

PS

**Date, lieu de naissance :** 24 avril 1954 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Fonctionnaire Territorial

**NOUHEN**  
Françoise

PS

**Date, lieu de naissance :** 5 mars 1945 à Riom (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Responsable de Centre de Formation

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**PETIT**  
Marie-Agnès

UPA

**Date, lieu de naissance :** 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Conseillère en développement rural

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

**POMMAREL**  
Pierre

Vert

**Date, lieu de naissance :** 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Médecin salarié

**PRORIOL**  
Jean

UPA

**Date, lieu de naissance :** 25 novembre 1934 à Beauzac (Haute-Loire)

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Député de la Haute-Loire  
Maire de Beauzac (Haute-Loire)

**ROUAIRE**  
Nicole

Vert

**Date, lieu de naissance :** 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

**PROFESSION :** Enseignante

**ROUCAN**  
Lionel

Vert

**Date, lieu de naissance :** 12 février 1963 à Valence (Drôme)

**PROFESSION :** Enseignant

**SEMET**  
Pascale

PC

**Date, lieu de naissance :** 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

**PROFESSION :** Auxiliaire de Vie

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

**SIKORA**  
Marie-Thérèse

UPA

**Date, lieu de naissance :** 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Secrétaire de direction

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

**SOUCHON**  
René

PS

**Date, lieu de naissance :** 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

**PROFESSION :** Inspecteur général de l'agriculture

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire d'Aurillac (Cantal)

**TEILLOT**  
Serge

UPA

**Date, lieu de naissance :** 12 avril 1950 à La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Avocat

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de La Bourboule (Puy-de-Dôme)

**THÉVENON-  
DURANTIN**  
Élisabeth

PS

**Date, lieu de naissance :** 16 juin 1973 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

**PROFESSION :** Responsable service promotion - communication



# CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

## COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

---

### SESSION DU 13 FÉVRIER 2006

---

*La séance est ouverte à 10 heures  
sous la présidence du Doyen d'âge, Monsieur Jean Proriol.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Préfet de Région, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, la réunion du Conseil régional, aujourd'hui, est placée sous le double signe de l'absence et déjà du souvenir. L'absence, ce vide qui rappelle à chacun de nous, la disparition brutale du Président Bonté que « la mort, sortie brusquement de son embuscade, a balayé d'un coup d'ailes » pour emprunter aux « Paradis Artificiels » de Baudelaire.

Le souvenir aussi, prégnant, de celui qui, à cette place, il y a tout juste un mois, présidait nos débats. C'est encore une fois l'illustration terrible de la fatalité de nos destins et de la précarité des missions dont nous sommes investis.

Nous avons accompagné notre Président au crématorium de Crouël, ce samedi d'hiver, 21 janvier : élus, administration, personnel du Conseil régional d'Auvergne, entourant sa famille, son cabinet, sa garde rapprochée. Il nous a quittés à cinquante-neuf ans, comme son ami le Président Maurice Pourchon. J'ai une raison toute spéciale de retenir ce chiffre qui fut aussi celui de la mort de mon père en 1962.

À cet instant, le Président d'âge que je suis à nouveau veut s'effacer devant son sujet et laisser le soin à l'un de ses proches amis d'évoquer tout à l'heure sa mémoire. Qu'il me soit permis cependant d'ajouter quelques réflexions personnelles qui transcendent nos clivages politiques.

Chaque Président de notre Assemblée incarne, pendant son parcours, un moment de l'Auvergne. Cette représentation est nourrie de sa façon d'être et de penser, des expériences vécues, de son attitude devant la vie. Le temps ne lui a pas été donné d'approfondir son empreinte, néanmoins on peut retenir quelques traits dominants. Le Président Bonté ne voulait être Président de l'Auvergne qu'une fois, avec un bail de six ans. Il l'avait annoncé dès la campagne en 2004. Il ne recherchait, ni sa survie électorale, ni même – nous dit-on – sa survie personnelle, après ses accidents de santé. Il ne recherchait pas les feux de la rampe et se projetait déjà ailleurs et plus loin, peut-être vers cet Orient qui l'attirait.

Il manifestait toujours une certaine indépendance d'esprit et de comportement. Il avait suivi les courants du socialisme, mais il savait en contourner la doctrine et les dogmes, au point de présenter, parfois, des aspects contradictoires, pour ses amis, comme pour ses opposants.

J'avais été marqué par cette phrase symbolique qu'il prononça, ici même, le 11 janvier dernier, alors que nous débattions avec quelques vigeurs, de part et d'autre, des aides à l'économie : « professionnellement, nous avait-il dit, je suis libéral, politiquement, je suis socialiste et j'assume ! » – un mot qu'il employait souvent – avait-il conclu.

Tout comme à ses prédécesseurs, les faiblesses de l'Auvergne ne lui avaient pas échappé. On retrouvait un même diagnostic, les mêmes objectifs, à quelques variantes près le même vocabulaire. Par contre, le positionnement politique, les attitudes vis-à-vis du Gouvernement en place, les voies et moyens à adopter, divergeaient et nous campions sur nos différences. Cela restera nos points de désaccord dans l'échange, mais aussi dans le respect de la continuité républicaine.

Très brève, l'ère du Président Bonté s'achève ! Il emporte avec lui ses convictions intimes et pour certains, comme moi, sa part d'inconnu, voire d'énigme. Mais pourquoi aller chercher au-delà ? À chacun son mystère, à chacun sa vie. Dans ses « Mémoires d'outre tombe », Chateaubriand nous le dit : « la mort ne révèle point les secrets de la vie ». Et maintenant, après avoir retenu, pour les uns, leurs larmes, pour d'autres, leur souffle, le Conseil régional d'Auvergne va élire son Président, reconstruire une équipe exécutive, répartir ses membres dans les commissions et représentations. Le futur Président sera le sixième depuis 1974 et l'Établissement public régional – EPR – après Jean Morellon, Augustin Chauvet du Cantal, Maurice Pourchon, Valéry Giscard d'Estaing et Pierre-Joël Bonté. L'Auvergne nous oblige, la vie continue. Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, je vous invite d'abord à un instant de recueillement. Je vous remercie.

*Les Conseillers régionaux se lèvent et observent une minute de silence.*

Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux d'Auvergne, mes chers collègues, en ma qualité de Doyen d'âge, il me revient de vous accueillir dans cette Assemblée, telle qu'elle a été constituée par le corps électoral lors du scrutin régional des 21 et 28 mars 2004.

## ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

Conformément aux articles L.4133-2, L.4133-5 et L.4133-1 du Code général des collectivités territoriales, l'ordre du jour appelle, sous la présidence du Doyen d'âge, l'élection du Président du Conseil régional d'Auvergne. Cette élection ne donne lieu à aucun débat. En vertu du même article, le ou la plus jeune des membres du Conseil régional est appelé à faire fonction de Secrétaire pendant cette élection. Il s'agit de Madame Anna Auboïs que j'invite à prendre place à la tribune.

*Madame Auboïs rejoint la tribune.*

Je déclare le bureau d'âge constitué et je prie Madame Anna Auboïs, Secrétaire du bureau d'âge, de bien vouloir procéder à l'appel nominal des membres du Conseil régional, élus le 28 mars 2004.

*Madame Auboïs procède à l'appel des Conseillers régionaux.*

**Sont présents :**

Mme Arlette Arnaud-Landau  
Mme Anna Auboïs  
M. Jean Aulagnier  
M. Jean-Paul Bacquet  
M. Michel Bergougnoux  
Mme Françoise Blazy  
M. Michel Bonnefille  
M. Luc Bourduge  
Mme Dominique Bru  
M. Alain Bussière  
M. Yves Carroy  
M. André Chapaveire  
Mme Anne Courtillé  
Mme Anne-Marie Delannoy  
Mme Danielle Demure  
M. Éric Dubourgoux  
M. Bernard Filhol  
Mme Jane Galleazzi  
M. Jean-Michel Guerre  
M. Yves Gueydon  
Mme Catherine Henri-Martin  
M. Brice Hortefeux  
Mme Christiane Laïdouni  
M. Jacques-Bernard Magner

Mme Martine Mahtouk  
M. Jean-Claude Mairal  
M. Claude Malhuret  
M. Jean Mallot  
M. Alain Mercier  
Mme Yvette Mercier  
Mme Françoise Mercier-Rayet  
M. Jacques Mizoule  
Mme Agnès Mollon  
Mme Élisabeth Montfort  
Mme Danielle Muller  
Mme Martine Munoz  
Mme Françoise Nouhen  
Mme Marie-Agnès Petit  
M. Pierre Pommarel  
M. Jean Proriot  
Mme Nicole Rouaire  
M. Lionel Roucan  
Mme Pascale Semet  
Mme Marie-Thérèse Sikora  
M. René Souchon  
M. Serge Teillot  
Mme Élisabeth Thévenon-Durantin

*Les 47 Conseillers régionaux sont présents.*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je constate que le Conseil régional est en nombre pour siéger et délibérer valablement, le quorum des deux tiers, soit 32 membres présents, étant atteint. En conséquence, l'ordre du jour appelle l'élection du Président du Conseil régional d'Auvergne qui, je le rappelle, est élu pour la durée résiduelle de la mandature, à bulletins secrets. Aux deux premiers tours de scrutin, l'élection requiert la majorité absolue des membres du Conseil régional, soit 24 membres. Si l'élection n'est pas acquise aux deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est proclamé élu. Enfin, conformément à la loi du 7 mars 1998 relative au fonctionnement des Conseils régionaux, « Nul ne peut être élu Président, s'il n'a préalablement à chaque tour de scrutin, remis aux membres du Conseil régional, par l'intermédiaire du Doyen d'âge, une déclaration écrite, présentant les grandes orientations politiques, économiques et sociales de son action pour la durée de son mandat ».

Nous allons donc, dès maintenant, procéder à l'élection du Président. Quels sont les candidats ? La parole est à Monsieur Jean-Paul Bacquet.

**M. BACQUET :** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier de l'hommage que vous avez rendu à Pierre-Joël Bonté, hommage à notre Président, comme vous l'avez dit. Je voudrais vous dire combien j'ai été sensible à ce vous avez dit de Pierre-Joël, qui savait, au-delà des clivages, rassembler les uns et les autres, pour le destin de l'Auvergne.

Il était socialiste, vous l'avez répété, il exerçait une profession libérale, je tiens à le préciser.

Je vous remercie, Monsieur le Président, vous êtes ici en tant que Doyen. Nous ne pensions pas que vous auriez à présider une deuxième élection de Président du Conseil régional. Je tiens à souligner que vous êtes aussi Doyen de cette Assemblée, pas seulement par l'âge, mais aussi parce qu'il y a 32 ans que vous siégez au Conseil régional.

Le groupe Socialiste présentera la candidature de René Souchon, après une procédure démocratique de désignation par l'ensemble des militants de la région Auvergne. Pierre-Joël Bonté disait toujours son attachement à la démocratie. Il disait que nous étions des enfants gâtés de la démocratie, n'ayant pas toujours conscience de la chance que nous avons. Il disait que la démocratie, c'était la vie des partis politiques, malheureusement trop souvent brocardée, car lorsqu'il n'y a plus de pluralité, il n'y a plus de démocratie. Nous avons souhaité désigner notre candidat par un processus démocratique et René Souchon sera donc notre représentant pour cette élection.

**M. LE PRÉSIDENT :** Y a-t-il d'autres candidats ?

**M. HORTEFEUX :** Monsieur le Président, Monsieur le Doyen, à mon tour, je vous remercie d'avoir su trouver, à la fois, le ton et les mots justes pour cette journée, si particulière et si importante pour l'Auvergne. Je voudrais présenter, au nom du groupe Union Pour l'Auvergne, la candidature de Jean Proriol, Président de ce groupe.

**M. LE PRÉSIDENT:** Je suis donc saisi de deux candidatures : celle de René Souchon et celle de moi-même, au nom du groupe UPA. Je demande au service des Assemblées, si cela n'a pas été déjà fait, de procéder à la duplication de la déclaration des candidats et d'en remettre un exemplaire à chaque Conseiller.

*Distribution des déclarations écrites.*

La formalité requise par la loi est en passe d'être satisfaite.

## PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le scrutin est ouvert pour le premier tour. Nous allons procéder de la manière suivante : chaque membre du Conseil régional viendra à l'appel de son nom déposer fermé son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne installée devant la tribune. Un isoloir est à votre disposition. Enveloppes et bulletins se trouvent dans le tiroir de chaque pupitre. J'invite donc Madame Anna Audois, Secrétaire de séance, à bien vouloir procéder une nouvelle fois à l'appel nominal des membres du Conseil régional.

*Vote de chaque Conseiller régional à l'appel de son nom, puis l'urne est déposée sur le bureau du Président.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Plus personne ne demande à voter ? Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement du vote en commençant par le comptage des bulletins trouvés dans l'urne.

*Décompte des bulletins.*

Il y a 47 votants, 47 bulletins trouvés dans l'urne. Je demande à Madame Auboïs d'ouvrir les enveloppes et de me passer les bulletins que je vais lire à haute voix.

*Lecture à haute voix de tous les noms inscrits sur les bulletins.*

Voici les résultats du scrutin :

- Nombre de membres composant le Conseil régional : 47
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24.

Ont obtenu :

- Monsieur René Souchon : 30 voix
- Monsieur Jean Proriot : 17 voix.

Monsieur René Souchon ayant obtenu la majorité absolue, je le proclame Président du Conseil régional d'Auvergne et je l'invite à prendre place à la tribune.

*Applaudissements.*

*Monsieur le Président René Souchon prend place à la tribune.*

## ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, chers collègues, vous venez de m'élire Président de la Région Auvergne et je vous remercie de votre confiance. Cependant, je ne vous mentirai pas : en d'autres circonstances, cette élection m'aurait comblé, tant j'aime l'Auvergne, tant j'ai d'ambitions pour elle. Mais, aujourd'hui, à l'heure de prononcer ce discours d'investiture, ma première pensée va bien sûr vers Pierre-Joël Bonté qui nous a quittés si brutalement, il y a quelques semaines, laissant une plaie profonde, très profonde dans nos coeurs.

Aujourd'hui, à l'heure où une page de l'histoire de l'Auvergne se tourne, à l'heure où nous pensons à lui, c'est pour nous tous, le chagrin qui ressurgit, c'est le vide et l'absence qui se font sentir, c'est la réalité d'une disparition qui nous revient en pleine face. Lors de la cérémonie des obsèques, Jean-Claude Zicola, Maire de Riom et ami de toujours, nous a tous

émus en interpellant Pierre-Joël. Je crois pouvoir dire qu'il nous a secoués en rappelant ses qualités – exercice convenu – mais aussi en soulignant ses défauts et ses travers.

Je n'aurai pas la prétention, ni encore moins le talent de me livrer, devant vous, au même exercice. Je voudrais simplement, je voudrais modestement, évoquer Pierre-Joël tel que nous l'avons tous connu, tel que l'ont connu les Auvergnates et les Auvergnats.

Ce qui marquait d'abord chez notre ami, c'était son côté humain. Toujours le sourire aux lèvres, même quand ça n'allait pas et ce sourire n'était pas réservé à ses amis, à ses collègues, à ses proches. Pierre-Joël respectait tous ses interlocuteurs. Dans ses rapports quotidiens, il n'y avait pas de droite, de gauche, de classes sociales, de niveau de culture. Tout au long de sa journée, Pierre-Joël croisait des femmes et des hommes et il avait les mêmes attentions pour tous. Il était même souvent plus disert avec les humbles, avec ceux qui étaient intimidés par son statut. J'ai encore en mémoire le souvenir de la femme de ménage du quatrième étage de l'Hôtel de Région, s'effondrant littéralement lorsqu'elle a appris le décès de Pierre-Joël. Pas un jour où il ne lui « faisait la bise », pas un jour où il ne lui demandait des nouvelles de ses enfants.

Un magazine a décerné à Pierre-Joël le titre de « Président de Région le plus accessible ». Accessible, il l'était assurément. Pierre-Joël avait le contact facile, inné. Ce n'était pas une contrainte qu'il s'imposait. Il ne trichait pas et cela se voyait. L'émotion suscitée par sa disparition, y compris chez ceux qui ne l'avaient jamais rencontré, montre bien que, pour les Auvergnates et les Auvergnats, on était d'accord ou pas avec Pierre-Joël Bonté, mais on ne doutait pas un instant de sa gentillesse, de sa simplicité, de sa sincérité, de sa volonté de changer l'Auvergne.

Pierre-Joël aimait le genre humain. Il n'avait pas d'ennemi. Il ne connaissait pas le sectarisme. Ses qualités de cœur, il les a mises au service de l'action publique. Pourtant, rien ne l'y prédisposait. Pierre-Joël gardait de son enfance des cicatrices qui ne se sont jamais refermées. Il aurait pu sombrer, s'échouer. Il a eu, au contraire, la force mentale de se construire. À 23 ans, il devenait le plus jeune expert-comptable de France. Parti de rien et devenu quelqu'un à force de travail, il aurait pu s'enfermer dans l'individualisme. Il aurait pu se concentrer sur sa société d'expertise comptable et jouir des atouts de la vie d'un jeune cadre dynamique à qui tout réussit. Mais Pierre-Joël avait des convictions. Sa réussite ne comptait pas, si elle ne servait pas aux autres. L'Humanité, voilà le combat. « L'Humanité », c'est aussi le journal, qu'à 18 ans, il vendait sur les marchés. L'Humanité, ce sont ses frères humains qui se débattent dans un monde où règne l'injustice dont il a horreur.

Changer la vie, voilà son objectif. Il sera de l'aventure d'Epinay, aux côtés de François Mitterrand et de Jean-Pierre Chevènement et de beaucoup d'autres. À 27 ans, il se présente pour la première fois devant les électeurs à Riom, sur un canton difficile. Il est battu. Ce n'est que partie remise, puisqu'il sera Conseiller général à 30 ans. D'autres mandats et fonctions suivront, mais la marque de fabrique « Bonté » demeurera : il fut et restera un élu qui mettait, au-dessus de tout, l'exigence morale dans la pratique politique, car Pierre-Joël, c'était d'abord la droiture et le sens de l'intérêt général. Il n'y avait qu'un moyen de le mettre en colère, c'était de mettre en cause son intégrité et son honnêteté.

Pierre-Joël, c'était aussi un démocrate extrême. Conscient du fossé qui ne cesse de s'élargir entre les élus et la population, il appelait à la rénovation politique. Il faisait confiance aux jeunes et aux femmes. Il était contre le cumul des mandats – ce qui n'est vraiment pas original – mais ce qui l'est beaucoup plus, c'est qu'il se l'appliquait à lui-même.

Il était un chaud partisan de la démocratie que l'on dit participative. Plutôt que donner des solutions, il pensait que l'on gagnait à écouter. Au Conseil général du Puy-de-Dôme, il avait organisé les États généraux de la ruralité, les Assises du monde associatif, les Rencontres de l'insertion. Au Conseil régional, il a initié les Assises territoriales et impulsé la concertation autour du plan régional de développement des formations et du schéma régional de développement économique. Ceux qui ont participé à ces manifestations savent qu'il ne s'agissait pas de coups médiatiques ou de grand-messes destinées à la célébration des élus.

Bien au contraire, il s'agissait de temps d'écoute. Des temps d'écoute qui répondaient à sa soif d'entendre et qui ont tous débouché sur des réformes, sur un redéploiement des programmes d'intervention du Conseil régional d'Auvergne.

Au sein de notre exécutif, il gérait les états d'âme et les coups de blues. Il aimait réguler, arrondir les angles. Mais surtout, il nous faisait confiance. Nos délégations étaient totales et les décisions étaient prises de manière collégiale, en réunion de Vice-Présidents, les lundis matin. Pierre-Joël, c'était enfin le choix de l'efficacité et du travail. C'était le rejet du paraître. Il avait une devise : « du sérieux sans se prendre au sérieux ». Il aimait provoquer. Il heurtait volontiers les convenances. Pour lui, on ne jugeait pas un homme au nombre de médailles affichées ou au port d'une cravate.

Ultime pirouette, lors de son dernier déplacement officiel, à l'occasion de l'inauguration de l'A89, il refusa de monter sur l'estrade pour se faire photographier avec les autres élus. Le lendemain matin, tout ce que l'Auvergne compte d'élus était en Une de « La Montagne », tous les élus, sauf le Président de Région. À l'un de ses collaborateurs qui lui dit un jour, qu'il y avait deux catégories de politiques, les ambitieux et les orgueilleux, il répondit sans hésitation « je suis un orgueilleux ». Il rejetait tout simplement les choses vaines et la vanité de beaucoup de ses concitoyens était un poids sur ses épaules. Pierre-Joël, c'était une exigence morale.

C'était aussi un élu local. Il n'a jamais souhaité être un élu national. François Hollande le disait récemment : Pierre-Joël aurait pu devenir député ou sénateur, voire ministre. Il ne l'a jamais souhaité. Pour lui, la vraie capacité d'action, de transformation, résidait dans le quotidien et l'action locale. Cette action, il l'a portée à Riom, cette ville qu'il aimait tant. Il l'a portée au Conseil général du Puy-de-Dôme. Sous sa Présidence, a été initiée une véritable politique départementale qui ne se résumait pas à l'addition des intérêts particuliers des 61 cantons que compte le Puy-de-Dôme. Et cette action a été reconnue, puisque, après 6 ans de Présidence Bonté, la gauche dispose aujourd'hui de 46 sièges sur 61, du jamais vu dans le Puy-de-Dôme !

L'action de Pierre-Joël, c'est aussi la coprésidence, à vos côtés, Monsieur le Préfet, du Comité de Massif – Massif Central. Là encore, Pierre-Joël a pu faire ce qu'il aimait faire : fédérer autour de projets. Son élection à la présidence du Comité de Massif démontrait qu'il rassemblait au-delà, bien au-delà, de son propre camp.

Dernière collectivité où Pierre-Joël a pu mettre en œuvre son énergie réformatrice : le Conseil régional. Il restera le premier homme de gauche à avoir conquis la Région, au suffrage universel direct. Peu nombreux étaient ceux qui croyaient la victoire possible. Il a fait une campagne de terrain, de proximité et c'est son discours de vérité qui a fait la décision. En moins de deux ans, il a stimulé l'Auvergne, notamment grâce aux Assises territoriales. Il a fait prendre conscience aux Auvergnats que quelque chose était possible, que ça valait le coup de se battre. Mes chers collègues, Pierre-Joël avait une exigence : une gestion rigoureuse et transparente des finances régionales.

Pierre-Joël avait aussi une passion : l'aménagement du territoire. Du Conseil général au Conseil régional, en passant par le Comité de Massif, c'était le fil rouge de son action. La solidarité des territoires, c'était son alpha et son oméga, et c'est cette passion commune pour le développement des territoires qui nous a rapprochés avant les élections de 2004.

Pierre-Joël avait des moments d'émotion. Lorsqu'il touchait du doigt ce que son action pouvait porter de fraternité et de solidarité : en tant que Président du Conseil général, lorsqu'il a célébré les 50 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme ou lors du rassemblement des Messagers de l'eau, devant des jeunes du monde entier, rassemblés à La Bourboule. Cette émotion, ce sentiment du devoir accompli, il les ressentait aussi lorsqu'il évoquait la gratuité du premier équipement professionnel pour les lycéens. Le technicien était passionné par l'aménagement du territoire, la péréquation, la taxe professionnelle unique et les Contrats régionaux de développement des territoires. Mais le militant, l'homme, avait pour objectif de rendre la vie moins dure aux plus faibles et d'œuvrer modestement, à son échelle pour la fraternité universelle. L'hommage unanime qu'il a reçu de ses collègues élus, de droite comme de gauche, des médias et de très nombreux Auvergnats, montre que les valeurs qu'il portait, étaient clairement perçues par tous.

Mes chers collègues, il nous faut maintenant poursuivre le chemin tracé par Pierre-Joël et il nous faut le poursuivre sans lui. Il ne sera pas, pour nous, une Statue du Commandeur. Pierre-Joël n'imposait rien. Mais je pense qu'aucun d'entre nous, dans sa pratique quotidienne, n'oubliera le sens de son action et les exigences morales qui étaient les siennes. Je vous remercie de bien vouloir respecter un temps de silence à la mémoire de Pierre-Joël, notre Président.

*Les Conseillers régionaux se lèvent et observent une minute de silence.*

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, la Région Auvergne vient de se doter d'un nouveau Président. Pour autant, notre institution ne va changer, ni de programme, ni de priorités. En avril 2004, nous étions forts de notre programme. Aux lendemains des Assises territoriales, nous sommes devenus forts des milliers de propositions formulées par les Auvergnats. Par ailleurs, nous avons une méthode : la concertation, la démocratie participative, l'écoute. Nous avons trois priorités clairement affichées :

- l'accueil de nouvelles populations,
- le développement économique et l'emploi,
- l'éducation et la formation.

La méthode, tout d'abord. Elle est en rupture avec ce qui se faisait sous l'ancienne majorité. Nous pensons que pour réussir il faut impliquer. La solution ne vient jamais d'en haut. Le symbole de cette méthode, ce sont les Assises territoriales, treize réunions dans toute l'Auvergne, 7.700 participants, plus de 2.000 contributions qui ont débouché sur une Charte pour l'Auvergne et 82 engagements. Avec ces Assises, nous avons créé un espoir, une dynamique. Dans une société où les hommes politiques sont de moins en moins crédibles, nous avons tissé un lien entre élus et citoyens. Nous avons montré que nous étions capables de quitter notre tour d'ivoire, nos certitudes et de nous enrichir de la confrontation avec nos concitoyens. Alors oui, nous continuerons la concertation tous azimuts.

Parce que le développement économique ne se décrète pas, nous élaborons, avec tous les acteurs concernés, le schéma régional de développement économique. Parce que la formation est essentielle pour lutter contre le chômage, nous bâtissons, dans la concertation, le plan régional de développement des formations. Parce que nous pensons que ce n'est pas de Chamalières que l'on construit le développement de l'Yssingelais ou de la Châtaigneraie, nous demandons aux élus locaux et aux acteurs économiques et sociaux de définir leurs projets de développement, au niveau des Pays et des Intercommunalités, projets que la Région soutient ensuite. Parce que nous n'acceptons pas que les citoyens soient privés d'informations, nous organiserons, avant l'été, durant ce printemps, une grande concertation sur la difficile question des OGM afin d'essayer de dépasser les passions.

Il y aura bien continuité dans la méthode. Il y aura aussi continuité quant aux priorités qui sont issues de notre programme et des Assises.

- La première priorité, vous disais-je, c'est de relever le défi démographique qui est devant nous. En 20 ans, l'Auvergne a perdu l'équivalent d'une ville comme Moulins. L'Auvergne et le Massif Central sont à un tournant : soit l'hémorragie continue et nous laissons la région devenir un désert, soit nous nous battons pour garder nos jeunes, en attirer d'autres, pour attirer de nouvelles populations et nous inversons la tendance. Nous avons choisi la deuxième solution. Nos territoires, tous les territoires auvergnats doivent, aujourd'hui, devenir des terres de conquête, des terres d'accueil et pour aider les collectivités à se développer, nous avons mis en place les Contrats régionaux de développement durable, les Contrats « Auvergne + ». Il fallait mettre en place une réelle politique d'aménagement du territoire, il fallait en finir avec la dispersion, le saupoudrage, l'inéquité. Aujourd'hui, les Contrats régionaux de développement durable, les Contrats « Auvergne + », sont l'outil de la solidarité et de l'essor de nos territoires. Ceux qui sont les plus en difficulté sont davantage aidés et les projets enfin soutenus, pour un développement pensé à 10 ou 15 ans. 36 contrats ont été signés en 2005, au moins 30 vont l'être en 2006.

Notre fer de lance pour la réussite de cette politique d'accueil, c'est l'Agence régionale de développement des territoires. Véritable chef d'orchestre de l'accueil de nouvelles populations, l'Agence a déjà mis en place une méthodologie commune à tous les acteurs de l'accueil, en Auvergne. Elle a inventé le concept des offres labellisées, permettant au nouvel arrivant de bénéficier d'un pack « emploi/services/logement ». Elle a, d'ores et déjà, mis en ligne un site internet rassemblant tous les partenaires et lancé une campagne de promotion nationale. En juin, une Université européenne consacrée à ces problématiques, s'ouvrira en Auvergne. Le défi est passionnant. Les idées bouillonnent et nous allons bientôt nous orienter vers les créateurs d'entreprises, et pas simplement vers les repreneurs, comme nous le faisons aujourd'hui, même si nous devons poursuivre cette tâche. Nous savons que les résultats ne peuvent être immédiats, nous devons être patients. Nous réussirons dans la durée et dans la constance.

Notre politique de l'habitat, notre implication dans la politique de la ville et nos opérations de renouvellement urbain, vont également contribuer à rendre cette région plus attractive et plus solidaire. La qualité de vie, argument de séduction majeur auprès des nouveaux actifs, sera entretenue par nos efforts pour l'environnement, le développement durable, mais aussi par notre volonté de faire du sport et de la culture, des outils au service du développement économique, touristique et de l'épanouissement individuel.

- Deuxième priorité : l'emploi et le développement économique. Comme l'indiquait le géographe Jean-Paul Diry, dans son rapport pour les Assises territoriales, « l'Auvergne est

dans le peloton de queue des régions françaises et les écarts, démographiques et économiques, non seulement avec les plus performantes, mais avec les moyennes françaises, tendent à s'accroître. L'idée d'un rattrapage relève donc de l'illusion ou du slogan sans fondement. Deux attitudes possibles – disait-il – : « se contenter d'observer et de gérer en bon père de famille ou tenter d'inverser les glissades récessives par une politique volontariste ». Et bien, chers collègues, notre choix est fait : c'est celui du volontarisme. Face aux crises structurelles qui affectent, plus qu'ailleurs, notre économie, nous proposons des politiques de filière, où structuration, formation, recherche, innovation sont les maîtres mots.

Face au déficit d'investissement dans nos entreprises, nous proposons de mettre fin à la dispersion de nos aides, avec le fonds régional pour l'emploi qui facilitera l'accès aux crédits bancaires.

Notre responsabilité est de renforcer l'économie régionale, de permettre la création d'emplois et de convaincre tous nos partenaires que le « miracle » auvergnat est possible à condition de le vouloir avec force et de retrousser ses manches tous les matins.

La concertation autour du schéma régional de développement économique aura été l'occasion pour tous de se projeter sur le long terme, de sortir des petites échéances auxquelles sont contraints tant les élus que les chefs d'entreprises. La Région n'agira plus seule, mais dans un partenariat public/privé renforcé. C'est là, la vraie révolution de ce schéma régional de développement économique.

L'agriculture, la forêt et le tourisme représentent également des vecteurs d'emplois importants mais sous-exploités. Vous le savez, nos efforts portent sur le « bio », la diversification, l'installation. La filière bois se structure, mais beaucoup reste à faire, tandis que le tourisme, via le schéma régional, « Tour Massif » et « Green France », est enfin conçu comme un moteur, pour conquérir les marchés internationaux, gagner de nouveaux investisseurs et hisser la Région au rang qu'elle mérite.

Cette politique de développement ne peut réussir, sans celle du transport et des communications. Notre désenclavement n'est pas achevé, la tâche qui reste à accomplir est immense, tant pour la route que pour le chemin de fer. Notre plan quinquennal de désenclavement est conçu pour permettre des avancées significatives afin de relier, plus efficacement, les différents bassins d'emplois de l'Auvergne aux autoroutes et aux axes deux fois deux voies. Pour aller plus loin, nous sommes dans l'attente des propositions de l'État, concernant le Contrat de plan État-Région pour l'après 2006. Cela ne devrait pas tarder. La bataille du rail – avec bien sûr Clermont-Ferrand/Paris, Clermont-Ferrand/Lyon et surtout avec « Altro », le TGV européen est-ouest – et de l'aérien, avec le soutien à l'aéroport de Clermont, est engagée, et j'entends m'y consacrer pleinement, tout comme à l'aboutissement du plan stratégique de développement du Massif Central, élaboré et validé en Comité de Massif pour lequel nous devons obtenir les financements européens et de l'État français.

- Troisième priorité : favoriser l'éducation et la formation. L'ouverture de la région, la mobilité des Auvergnats et le développement de la matière grise passent par de bonnes conditions d'études et un appareil de formation de qualité. 60 % des lycées publics n'avaient pas connu de travaux majeurs depuis 1986 ! Certains étaient en très mauvais état. Dès notre premier budget, de gros efforts ont été engagés. Ils seront poursuivis, pour autant que les contraintes budgétaires nous le permettront. Notre action a également permis de venir en aide aux familles, grâce à la gratuité des manuels scolaires et, plus important mais moins médiatique, la gratuité du premier équipement professionnel. La formation et l'apprentissage,

eux aussi, font actuellement l'objet d'une révision totale. Le plan régional de développement des formations s'achemine vers trois objectifs essentiels :

- D'abord, placer l'individu au cœur des dispositifs. Il y aura moins de différences de statut et de rémunération entre les publics, moins de ruptures dans les parcours de formation, plus de chances d'accès à la formation et à l'emploi.

- Il faudra aussi que le système de formation soit mieux adapté aux besoins des entreprises et des territoires.

- Il faudra enfin veiller, grâce à la concertation, à ce que l'ensemble des dispositifs et des aides gagne en ambition, en souplesse et en cohérence.

Là encore, nous avons un symbole de notre démarche de solidarité, c'est l'École de la deuxième chance, dont le lancement est prévu la semaine prochaine. L'École de la deuxième chance, c'est la rencontre entre deux fractures, la fracture sociale et la fracture économique. C'est un sas pour que des jeunes, enfermés dans la spirale de l'échec scolaire, social, professionnel, puissent nourrir l'espoir de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail. L'École de la deuxième chance, c'est un point lumineux dans l'obscurité. Après plus d'un an de concertation, nous y voilà. Dans quelques semaines, quatre plates-formes, à Moulins, Clermont-Ferrand, Le Puy-en-Velay et Aurillac, accueilleront des jeunes entre 18 et 30 ans, pour un nouveau départ dans la vie. Nous pouvons collectivement en être fiers.

Mes chers collègues, nous avons de grandes ambitions. Mais vous le savez, nous avons aussi des contraintes budgétaires qui vont aller crescendo. Non seulement, nous sommes endettés, très endettés, mais nous devons faire face au désengagement de l'État dans de nombreux domaines et nous allons également pâtir des effets de la décentralisation. L'État nous transfère des compétences supplémentaires, mais avec des compensations, à ce jour, insuffisantes. Il nous manquera, par exemple, plusieurs millions d'euros, au titre des formations sanitaires et sociales. Sans correctif, ce dossier constitue, aujourd'hui, en son état, une véritable bombe à retardement, tant l'écart entre les ressources transférées et les besoins est considérable. Pour pouvoir satisfaire les demandes des écoles sanitaires et sociales, nous devrions rajouter sur l'exercice 2006, 5,6 millions d'euros, non compensés, à ce jour, par l'État.

Cette remarque vaut également pour le transfert du service régional de l'inventaire ou encore pour celui des agents TOS des lycées – dont l'harmonisation des régimes indemnitaires constitue, à mes yeux, une deuxième bombe à retardement – et bien sûr, pour l'aéroport de Clermont-Ferrand/Aulnat. Le compte n'y est pas. Le transfert à l'euro près, inscrit dans la Constitution, n'est pas au rendez-vous aujourd'hui. Les collectivités locales vont voir, dans les années à venir, leurs marges de manœuvre se réduire régulièrement. Mais, par delà l'accroissement de nos charges, nous avons affaire aussi à une diminution ou une amputation de nos recettes. La réforme de la taxe professionnelle devrait entraîner, pour la collectivité régionale, une perte de l'ordre de 5,2 millions d'euros en 2007. Renoncer à certains programmes, augmenter les impôts, recourir encore davantage à l'emprunt ? Comment pourrions-nous bâtir les budgets à venir ? Telles sont les questions que nous nous posons aujourd'hui, au moment de commencer notre réflexion – puisque nous allons l'engager dès ce printemps – sur le budget 2007.

Pourtant, malgré cela, nous avons la volonté de tenir les engagements pris devant les Auvergnats, au lendemain des Assises territoriales, 65 sur 82 sont déjà tenus ou en voie de l'être.

Mes chers collègues, j'ai retracé devant vous, nos priorités, pour les quatre ans à venir, sans vous cacher les difficultés financières qui seront les nôtres. Chacun y trouvera la trace de la continuité à laquelle nous nous sommes engagés.

En conclusion, je voudrais insister sur la nécessité de placer la période qui s'ouvre sous le signe de la modernité de l'Auvergne et la recherche de cet objectif sera pour moi et tout l'exécutif, un investissement de tous les instants. La clé du développement réside aujourd'hui dans l'innovation, dans la recherche, dans les technologies de l'information et de la communication qui nous ouvrent des perspectives encore très mal cernées et dont nous savons qu'elles sont importantes. Nous avons l'ambition de faire de l'Auvergne une région en pointe dans tous ces domaines. C'est bien la modernité de l'Auvergne qui contribuera à faire d'elle une région attractive et dynamique. Le développement économique de demain viendra de notre capacité à rechercher l'excellence dans tous les secteurs de pointe.

D'ailleurs, cette modernité de l'Auvergne est déjà en marche. Notre Région s'est engagée dans la mise en place de services publics par les visio-guichets. 20 à 30 seront en service avant la fin de l'année. À échéance de trois ans au moins, l'Auvergne pourrait en compter une cinquantaine pour une bonne couverture du territoire, se plaçant ainsi, sur ce point, en tête de toutes les Régions françaises. Grâce à ces visio-guichets, nos concitoyens, résidant en milieu rural en particulier, peuvent entrer en contact avec différents organismes, la Caisse d'allocations familiales, l'ANPE, la Mutualité sociale agricole, l'URSSAF, etc. Tout est possible sans avoir à se rendre dans une Préfecture ou une Sous-Préfecture. Nous nous sommes engagés dans un moyen novateur de limiter la fracture territoriale. L'Auvergne expérimentera également, cette année, un nouveau système de télé-assistance pour les personnes âgées à partir d'un simple téléphone portable. Ce sera une première en France.

Les jeunes ne seront pas oubliés, puisqu'en partenariat avec le Rectorat et les Conseils généraux, nous allons développer les espaces numériques de travail dans les lycées de l'Académie. Plutôt que de privilégier les équipements individuels, nous allons équiper les établissements de manière à généraliser progressivement l'utilisation des nouvelles technologies : cahiers de texte en ligne, accès à des ressources pédagogiques en ligne, tableaux électroniques dans les salles de classe... Les jeunes Auvergnats bénéficieront ainsi progressivement d'un environnement qui va bouleverser leurs pratiques et celles de leurs enseignants, un environnement en pointe au niveau national.

Par ailleurs, nous sommes en train de finaliser un projet d'accès aux communications à haut débit pour les zones jusque-là non couvertes – ce qu'on appelle les « zones blanches ». Ces communications se feront via les ondes radio – technologie Wimax. La Région financera les relais et ainsi, aucun territoire ne sera privé d'accès à l'internet moyen/haut débit dès la mi-2007.

Nous travaillons également au développement des grilles de calcul, qui sont, en fait, une mise en réseau d'ordinateurs, capables de réaliser des millions d'opérations en des temps très courts. L'Auvergne dispose d'un équipement d'une très forte capacité et qui compte aujourd'hui au niveau européen et mondial. Des grilles de calcul basées à Aurillac, au Puy et à Montluçon viendront compléter le dispositif principal basé aux Cézeaux, dans l'agglomération clermontoise. Ces grilles de calcul doivent nous permettre de doper la recherche et l'innovation en Auvergne, notamment dans le domaine des sciences de la vie et elles seront un atout considérable pour les entreprises et les laboratoires locaux. Alors, certes, tout cela est très technique, très compliqué. Mais c'est avec ces efforts dans le domaine des nouvelles

technologies que l'Auvergne va prendre de l'avance et devenir plus attractive. L'objectif est bien là : ne pas essayer de recoller au peloton, mais prendre la tête, en s'appuyant sur les technologies de demain, en allant dans ce domaine plus vite que d'autres, sans oublier la préservation de notre environnement qui sera un facteur déterminant également de l'attractivité de l'Auvergne.

Nous avons les moyens de notre ambition. On ne le dit pas suffisamment : l'Auvergne est la quatrième région de France en matière de recherche publique et privée. Nous avons un potentiel, à nous de le doper, à nous de favoriser l'innovation, à nous d'accompagner les expérimentations, à nous d'accueillir les porteurs de projets innovants. Si nous arrivons à construire cette Auvergne de la modernité où, en ville comme à la campagne, les dernières technologies seront disponibles, alors, mes chers collègues, l'Auvergne attirera et en aura terminé avec son problème d'image. Si nous réussissons ce pari, l'Auvergne ne renverra plus simplement à ces images traditionnelles du plateau de fromage, de l'accordéon.

Non, l'Auvergne renverra l'image du territoire le plus imprégné par les nouvelles technologies, le territoire où l'on peut innover et entreprendre dans un cadre de vie tout à fait exceptionnel, qui aura su réaliser le mariage de la tradition et de la modernité, le mariage du Saint-Nectaire et des grilles de calculs – c'est difficile, mais c'est possible –, en passant par cette préservation fondamentale de notre environnement exceptionnel.

L'Auvergne a des atouts. Il faut qu'elle prenne confiance en elle, il faut que l'Auvergne brise ses chaînes, qu'elle soit fière de ce qu'elle est. Alors, mes chers collègues, oui, c'est un nouveau défi, mais nous avons le devoir de le relever. Je sais que je peux compter sur l'engagement des uns et des autres, sur la fidélité de la majorité et cet objectif, que j'évoque ici ce matin, c'est l'ambition de notre majorité régionale. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

Monsieur le Préfet, c'est avec plaisir que je vous donne la parole.

## ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉFET DE RÉGION

**M. LE PRÉFET** : Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, la présence du représentant de l'État dans l'enceinte d'une Assemblée délibérative est toujours le signe d'un moment fort de la vie démocratique, soit pour participer à vos travaux, dans le cadre du travail commun que nous assignent les lois de décentralisation, soit, comme aujourd'hui, répondant à votre invitation pour assister à une étape importante de la vie du Conseil régional d'Auvergne.

C'est donc très chaleureusement, Monsieur le Président René Souchon que je vous adresse des félicitations personnelles, autant qu'officielles, pour votre élection. Vos fonctions antérieures à la Première Vice-Présidence de cette Assemblée, votre engagement résolu au sein d'un Comité de Massif qui doit beaucoup à l'élan initial que vous avez donné à la politique nationale de la Montagne, nous ont déjà permis de travailler ensemble, efficacement et en confiance.

Votre expérience des responsabilités publiques de Conseiller général, de Maire, de Parlementaire et de Ministre guidera, à n'en pas douter, les travaux de cette Assemblée. J'y vois une garantie pour notre partenariat à venir, probablement renouvelé dans son expression, mais fidèle à l'esprit inspiré par votre prédécesseur.

Pierre-Joël Bonté m'avait en effet accueilli comme Préfet d'Auvergne au moment où lui-même venait d'être élu à la Présidence de la collectivité régionale. Cette prise de fonctions communes, comme notre appartenance à une même génération, ont facilité une relation que le contexte institutionnel et politique du moment aurait pu rendre délicate. Ces vingt mois partagés ont été marqués par un dialogue constructif, servi par sa personnalité hors norme.

Homme de pouvoir sans doute, mais bien davantage homme de culture, à la personnalité généreuse, homme de conviction, étranger à la démagogie, toujours à la recherche de solutions réalistes, il aura été, pour moi, comme pour tous ceux qui l'auront approché, au long d'une vie publique scandée par la confiance renouvelée d'un nombre croissant de nos concitoyens, un interlocuteur loyal, responsable et estimé.

Monsieur le Président, je souhaite poursuivre avec vous-même et l'équipe qui vous entourera, dans cette voie de l'échange fructueux et convivial. Nous aurons d'inévitables divergences, eu égard à la nature différente de nos compétences et à nos responsabilités respectives, mais elles ne sauraient affecter notre commune aspiration à l'intérêt général, comme au respect des institutions et des personnes qui les incarnent.

Des dossiers importants sont sur la table pour lesquels nous mettons en oeuvre des solutions nécessaires au dynamisme de notre région et au bien-être de ses habitants. D'autres, tout aussi lourds doivent dorénavant être ouverts. Permettez-moi, au-delà des conventions protocolaires, de les évoquer en prolongeant quelques instants mon propos.

Il s'agit tout d'abord des politiques contractuelles. Je songe naturellement au dispositif de la délégation de gestion des Fonds européens d'objectif 2, dédiés au développement et à l'aménagement du territoire de l'Auvergne. Le calendrier de leur gestion étant harmonisé avec la durée des contrats de plan, la participation communautaire a été mobilisée pour soutenir des approches stratégiques complémentaires de celles de notre partenariat État-Région.

Opportunément, grâce à nos efforts conjugués, aucun des crédits européens n'a été perdu à ce jour pour l'Auvergne, résultat d'autant plus heureux que le montage juridique était complexe. Je me plais à penser que la loyauté et la compétence de mes services y ont contribué de manière déterminante.

Cette année 2006, l'État poursuivra son effort au titre du Contrat de plan. Je fais référence notamment au volet routier où il mobilisera l'intégralité des crédits inscrits qui lui restent à engager, soit 92 millions d'euros sur la base du programme validé lors du comité de suivi de mai dernier. Cela permettra de réaliser le tronçon de la RCEA entre Montluçon et la Creuse, en continuité avec les travaux prévus chez nos voisins.

Par ailleurs des investissements identiques seront effectués entre Montmarault et Moulins grâce à la contribution de l'agence de financement des infrastructures de transport. Dans le Cantal, les crédits nécessaires à l'achèvement du tunnel du Lioran et à la réalisation des aménagements sur la RN 120, transférés au Département, seront mis en place. En Haute-Loire, outre la bonne fin des chantiers en cours, plus de 40 millions d'euros seront

affectés au contournement du Puy-en-Velay, notamment la construction du viaduc de Thaulhac garantissant ainsi la réalisation ultérieure de l'ensemble de la déviation.

Parallèlement, la modernisation de la ligne ferroviaire Paris/Clermont-Ferrand est maintenant engagée. Ces travaux seront conduits avec détermination, tant il est vrai que l'amélioration de cette desserte ferroviaire est indispensable au développement régional.

2006 est aussi une année charnière pour l'évolution des politiques contractuelles, qu'elles soient nationales ou communautaires. Les unes, comme les autres, commenceront dès l'an prochain. Le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires devrait, à la fin de ce mois, décider la clôture des actuels contrats État-Région à l'échéance prévue, soit fin 2006. Il fixera les orientations et le calendrier du dispositif amené à prendre le relais et déterminera en même temps les modalités de mise en place de la prochaine génération des programmes européens, assurant ainsi la cohérence de l'ensemble.

Le Premier Ministre, dans la feuille de route qu'il a donnée aux Préfets le 23 janvier dernier, a abordé les grandes lignes de ces futurs programmes. Ils répondront à des priorités nationales resserrées, intégrant des projets de grande ampleur et rapidement engageables.

Les partenariats justifiés par des opérations moins importantes ou correspondant à des thématiques non retenues pour les contrats de plan, pourront être traités à travers d'autres contractualisations spécifiques. Les contrats de plan devront, ensuite, s'inscrire dans un dialogue renouvelé entre l'État et les Régions qui demeureront ses interlocuteurs prioritaires en la matière.

Cela n'exclura pas cependant les autres collectivités des négociations. Elles pourront y participer dans le cadre de leurs compétences propres ou, si elles le souhaitent, contribuer à un effort essentiel pour leur territoire. Les agences, les grandes entreprises et les Établissements publics de l'État y seront également associés.

Enfin, l'évaluation des projets devra être améliorée. Il s'agira notamment d'examiner leur impact sur l'environnement et l'emploi, mais surtout de s'assurer qu'ils correspondent à des engagements financièrement et techniquement réalistes. Tout devra être fait pour en respecter les échéances.

S'agissant des futurs programmes de la politique de cohésion, la France transmettra au printemps 2006, à la Commission européenne, ses priorités pour la croissance et l'emploi. Les acteurs institutionnels de l'Auvergne, et en premier lieu, votre collectivité, ont contribué à l'enrichissement de ces choix décrits dans le cadre de référence stratégique national. Sous l'impulsion du Président Bonté, qui s'est particulièrement impliqué dans cette démarche, vous avez défendu l'existence de programmes opérationnels interrégionaux, notamment pour les massifs de montagne. Le principe en est désormais acquis au niveau national.

Le prochain Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires fixera les modalités de gestion des crédits européens pour la période 2007/2013, applicable à l'ensemble des Régions. La définition d'une nouvelle génération de programmes est le moment naturel pour restituer lisibilité et cohérence à leur intervention, à l'échelle du territoire métropolitain. À cet effet, il appartiendra au Gouvernement, de tirer les enseignements de l'expérience dérogatoire de la délégation de gestion des Fonds européens, mise en oeuvre en Auvergne depuis 2003. Le propre des expérimentations est d'être évaluées, dans la perspective d'un retour à un régime de droit commun, enrichi par leurs éventuels apports. L'éventail est

d'ailleurs large, entre l'abandon pur et simple et la généralisation intégrale. Nul doute que l'enjeu en la matière soit important pour votre Assemblée, comme pour l'État, soucieux d'assurer la pérennité d'une démarche nationale forte d'aménagement et de solidarité des territoires.

Le 9 décembre dernier, le Comité de Massif, coprésidé par Pierre-Joël Bonté et moi-même, a approuvé le schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif Central. Nous sommes le premier territoire de ce type à avoir achevé un tel travail grâce à la forte implication de l'ensemble des participants, parmi lesquels, les élus d'Auvergne ont largement tenu leur place. Ce schéma servira de base de réflexion pour la rédaction d'une convention impliquant désormais six Régions avec l'entrée de la Bourgogne au titre de l'espace morvandiau.

La mise en œuvre de la loi du 13 août 2004, relative aux responsabilités et libertés locales n'en demeure pas moins le grand chantier en cours. Je me réjouis, qu'en dépit de sa complexité, le calendrier en soit tenu. Les transferts de compétences, déjà entrés en vigueur au 1er janvier 2005, seront intégralement compensés par le transfert de moyens financiers et de personnels que l'État y consacrait, conformément à la garantie constitutionnelle de l'article 72-2, révisé en 2003.

La décentralisation, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ça n'est pas le transfert des charges, c'est le transfert de la responsabilité, c'est le transfert des moyens que l'État y consacrait, c'est le transfert du choix de faire différemment, du choix de faire plus, du choix de faire bien et de faire moins, mais aussi je l'espère, parce que c'est sa légitimité, du choix de faire mieux.

Il est satisfaisant que la coopération entre nos services permette d'aboutir à la signature de l'arrêté interministériel de mise à disposition du personnel TOS de l'Éducation nationale affecté dans les lycées. Ce transfert concernera 1.286 agents. Celui de l'attribution des bourses aux étudiants est quant à lui effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le subventionnement des établissements de formation sociale et paramédicale est décentralisé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005. Vous m'avez fait part, et vous l'avez encore exprimé, Monsieur le Président, de l'inquiétude de votre Assemblée, quant aux moyens transférés et à la dynamique des dépenses correspondantes. J'y suis naturellement attentif.

Comme vous le savez, la Commission consultative d'évaluation des charges est systématiquement associée à la définition des modalités de compensation financière des transferts, sur la base d'un chiffrage loyal et sincère. Ces travaux, sur ce dossier particulier, devraient intervenir le mois prochain. La seconde décentralisation est désormais un fait acquis. Nous veillerons ensemble à poursuivre sa mise en œuvre, dans un esprit de concertation et de pragmatisme.

Comme vous le savez, d'autres dossiers majeurs sont aujourd'hui en discussion. Ainsi, pour ne citer que les plus importants :

- Le transfert de propriété de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne dont la concession arrivera à son terme le 31 décembre prochain, du fait de la renonciation votée par la Chambre de commerce et d'industrie de Clermont-Ferrand/Issoire, lors de sa dernière assemblée générale.

- Le transfert du financement des activités de l'AFPA et celui des formations initiales de l'enseignement artistique.
- La décentralisation du service régional de l'inventaire et des TOS des lycées techniques agricoles.

J'attache personnellement une attention particulière à ces sujets qui sont déterminants – notamment les deux premiers – tant pour l'attractivité de la région Auvergne que pour la satisfaction des besoins de formation des entreprises, conditions de leur adaptation aux enjeux économiques de demain. Bien d'autres domaines feront l'objet de nos concertations futures, tels les pôles de compétitivité, les pôles d'excellence rurale, le réseau Clermont Auvergne Métropole, et je me garderai d'oublier la mise en oeuvre prochaine du schéma régional de développement économique dont vous avez prévu l'adoption pour le mois d'avril. Le diagnostic qui l'inspire recoupe largement celui établi par mes services pour l'élaboration de notre plan stratégique de l'État en Région – PASER –, et je sais que vous avez à coeur de rédiger ce document au terme d'une large concertation conforme aux souhaits du législateur.

Soyez assurés, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, que dans ces conditions, je serai un interlocuteur constructif, soucieux de la complémentarité de nos compétences et de l'esprit autant que de la lettre des textes. En matière d'emploi, quelle que soit l'amélioration récente de la conjoncture, nos citoyens attendent cohésion et résultats, de la part de l'ensemble des autorités publiques.

Telle est, au-delà des félicitations que je vous renouvelle, Monsieur le Président, l'ambition que je vous remercie de m'avoir permis d'exposer. D'aucuns parmi vous connaissent mon attachement à l'État – ce qui ne saurait surprendre de la part d'un Préfet. Certains s'étonnent parfois de mes réactions sourcilleuses lorsque, par commodité, sont imputées un peu facilement à l'État, les défaillances de notre organisation collective, au risque d'affaiblir la nécessaire solidarité nationale dont il demeure le garant.

Les élus que vous êtes, savent que la défense des valeurs de la décentralisation ne saurait exclure le sens de l'État, a fortiori dans une région comme l'Auvergne. Pour le bien commun, c'est la responsabilité et la grandeur de ma fonction territoriale, que de contribuer à cette indispensable conciliation, fondée sur l'estime réciproque, un dialogue loyal et des efforts convergents. En ce moment important pour votre collectivité, soyez assurés de mes vœux et pour autant que vous le souhaitiez, de mon concours.

*Applaudissements.*

## DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous poursuivons l'ordre du jour qui appelle la détermination de la composition de la Commission permanente. Je vous rappelle que la Commission est composée du Président, de quatre à quinze Vice-Présidents, sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30 % de l'effectif du Conseil, et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Nous avons décidé en avril 2004, sur la proposition de Pierre-Joël Bonté, de faire siéger l'ensemble des Conseillers régionaux à la Commission permanente, de façon à ce qu'ils

soient parfaitement au fait de tous les dossiers. Je vous propose donc de continuer sur ces dispositions, ce qui suppose un vote de l'Assemblée. La parole est à Monsieur Proriot.

**M. PRORIOL** : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Nous n'avons pas émis un avis favorable, lors de l'extension de la Commission permanente à l'ensemble de notre Assemblée. Nous avons vécu une période de presque deux ans, avec des avantages et des inconvénients, mais c'est relativement lourd et nous préférons rester à notre position initiale, c'est-à-dire une Commission qui serait de 15 membres environ, comme par le passé. Cela nous paraissait d'une meilleure efficacité pour tous.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons donc voter sur ce point. La proposition est de continuer avec l'ensemble des membres du Conseil régional, qui seront membres de la Commission permanente. Je mets cette proposition aux voix. Avis favorables ? Avis contraires ?

*La proposition de maintenir la composition de la Commission permanente à 47 membres est adoptée : vote pour des groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert ; vote contre du groupe UPA.*

La proposition est adoptée et nous poursuivons comme par le passé.

## DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Ce point étant, je dois annoncer les Vice-Présidents et l'affectation pour chacun – encore que celle-ci relève des compétences propres du Président. Mais dans un bon souci d'information, ayant relu avec attention les débats de 2004, je vais vous donner non seulement la liste des Vice-Présidents, mais leurs attributions telles qu'elles sont aujourd'hui. Cette liste vous est distribuée et en même temps, je vais vous la commenter. Je pense qu'il n'y a pas d'autres candidatures et j'interroge le groupe Union pour l'Auvergne.

**M. PRORIOL** : Monsieur le Président, nous n'aurions pas l'outrecuidance de prétendre à une Vice-Présidence, mais si votre générosité allait jusqu'à nous l'offrir, nous l'accepterions...

*Échanges entre Conseillers régionaux hors micros.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun ayant son document, je vous rappelle que nous avons procédé à un vote global, je pense que nous pourrions faire de la même façon, c'est-à-dire une adoption consensuelle.

- Premier Vice-Président : Jean Mallot, chargé des finances, des grands équipements – ce sera surtout Vulcania – et de l'agriculture – bien entendu l'agriculture et la filière bois, comme il les avait précédemment.

- Deuxième Vice-Président : Alain Bussière, chargé de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La jeunesse sera traitée autrement et j'en parlerai dans un instant.

- Troisième Vice-Président : Jean-Claude Mairal, chargé de l'Europe et de la coopération décentralisée.

- Quatrième Vice-Présidente : Arlette Arnaud-Landau, chargée de l'apprentissage et de la formation tout au long de la vie.

- Cinquième Vice-Présidente : Anna Aubeis, qui sera chargée de la jeunesse, en sus des sports, tout simplement parce qu'elle a fait un important travail de réforme au niveau des sports et qu'elle a donc plus de disponibilité maintenant pour s'occuper d'un secteur qui est extrêmement important et qui nécessite beaucoup d'investissement en temps.

- Sixième Vice-Président : Yves Gueydon, chargé de l'environnement et des énergies.

Ensuite comme précédemment, les Vice-Présidents sont donnés par ordre alphabétique :

- Dominique Bru, Vice-Présidente chargée du logement, de l'habitat et de la politique de la ville.

- André Chapaveire, chargé du tourisme et du thermalisme.

- Jean-Michel Guerre, nouveau Vice-Président reçoit la compétence du développement et de l'aménagement du territoire, pour une partie essentielle : les contrats de territoires et un certain nombre d'autres choses qui restent à préciser, étant entendu que je garderai en direct, tout ce qui concerne les services au public par les nouvelles technologies.

- Catherine Henri-Martin, chargée de la culture et de la vie associative.

- Jacques-Bernard Magner, chargé des transports et des voies de communication.

- Jacques Mizoule, chargé du développement économique et de l'économie sociale et solidaire.

Il faut préciser, même si cela va de soi, qu'il y a peu de changements : il y a un nouveau Vice-Président, c'est Jean-Michel Guerre, qui fait son entrée dans l'exécutif, sachant que par rapport au nombre de Vice-Présidents, il y en a un qui, en l'état actuel, n'est pas pourvu et nous verrons ultérieurement comment le pourvoir. Monsieur Proriot, avez-vous des objections à voter globalement, de façon consensuelle ?

**M. PRORIOL** : Monsieur le Président, même si nous n'approuvons pas le nombre des Vice-Présidents – qui n'est pas terminé, si j'ai bien compris – nous voudrions savoir quel est le poste qui n'est pas pourvu et quel domaine de compétences vous lui réservez ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Ces compétences sont assumées à la fois par le Président et un certain nombre de Vice-Présidents, ne vous faites pas de souci.

**M. AULAGNIER** : Qui a en charge Vulcania alors ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Les grands équipements, c'est très clair, c'est Monsieur Mallot. Je l'avais dit tout à l'heure, mon cher collègue Aulagnier. C'est consensuel ? Il n'y a pas de problème ?

**M. PRORIOL** : Nous ne votons pas !

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous ne prenez pas part au vote ?

**M. PRORIOL** : Nous nous abstenons !

**M. LE PRÉSIDENT** : Avis favorables ? Abstentions ?

*Vote pour des groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert sur le nombre de Vice-Présidents ; abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.*

Je vous remercie. Nous avons maintenant à examiner les rapports. Je vous en prie, mes chers collègues, nous en aurons bientôt terminé et à une heure tout à fait raisonnable.

## DÉLÉGATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE À LA COMMISSION PERMANENTE ET AU PRÉSIDENT

*Rapport n°1 présenté par M. Jean Mallot*

**M. MALLOT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport figure dans le document qui vous a été distribué et que tout le monde a lu naturellement. C'est le rapport n° 1. Aux termes de la loi du 2 mars 1982 modifiée, le Conseil régional peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions à la Commission permanente. Il est donc proposé de déléguer à la Commission permanente l'ensemble des attributions du Conseil régional, à l'exception de celles qui ne peuvent être déléguées, que ce soit en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, ou que ce soit en application de textes de loi particuliers.

Il y a d'autres exceptions qui sont listées dans le rapport :

- Les grandes orientations à mettre en œuvre pour l'exercice des compétences obligatoires ou facultatives de la collectivité régionale.
- Parmi les exceptions également, la définition des programmes d'intervention du Conseil régional dans le cadre de la politique régionale, ainsi que la définition des aides consignées au guide des interventions régionales.
- Troisième exception : les plans ou schémas sur lesquels la collectivité régionale peut être amenée à se prononcer à la demande de l'autorité préfectorale ou d'autres institutions.
- Et enfin, l'exception des désignations des représentants du Conseil régional dans divers organismes, lorsque les dispositions des textes qui les régissent n'ont pas prévu qu'elles puissent être déléguées.

En outre, la Commission permanente peut attribuer des subventions, dans les différents domaines d'intervention de la collectivité régionale, dès lors et cela va de soi – mais cela va mieux en le disant ! – que les crédits nécessaires ont été votés et inscrits au budget régional. La Commission permanente se réserve le droit de ne pas exercer certaines des compétences qui lui ont été déléguées et de renvoyer, en conséquence, la décision à l'Assemblée plénière, concernant certains des dossiers qui pourraient lui être soumis.

Par ailleurs et enfin, il convient de proroger l'ensemble des délégations accordées par le Conseil régional au Président du Conseil régional et à la Commission permanente depuis le 2 avril 2004.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Monsieur Mallot. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation ? Tout le monde est d'accord pour adopter ces délégations ? Elles le sont donc à l'unanimité.

*Les délégations du Conseil régional à la Commission permanente et au Président sont adoptées à l'unanimité.*

Je vous en remercie.

Nous allons présenter la composition des commissions du Conseil régional et désigner les Conseillers régionaux appelés à siéger dans chacune d'elles. Je précise simplement que c'est Monsieur Bussière qui est rapporteur de ce rapport.

## COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL RÉGIONAL ET DÉSIGNATION DES CONSEILLERS RÉGIONAUX APPELÉS À SIÉGER DANS CHACUNE D'ELLES

*Rapport n° 2 présenté par M. Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE** : Mes chers collègues, il convient donc d'installer les commissions du Conseil régional. Ce rapport propose une parfaite continuité du dispositif institutionnel et une continuité des équipes de travail : continuité et travail au service de notre collectivité et des Auvergnats. Les six commissions organiques et la commission consultative et transversale de développement durable sont les suivantes :

Première Commission : Développement économique et économie sociale et solidaire composée de neuf membres, avec une clé de répartition à la proportionnelle qui donne six membres pour l'intergroupe et trois membres pour l'UPA. Nous proposons que cette commission soit inchangée dans son organisation et sa composition.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Proriot demande la parole.

**M. PRORIOL** : Il me semble que le mot « agriculture » a échappé à la désignation de la compétence de cette commission. Reste-t-elle toujours compétente pour l'agriculture ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Proriot, l'agriculture, c'est de l'économie !

**M. PRORIOL** : Oui, l'économie sociale et solidaire aussi, et elle a droit à une mention particulière et nous ne voudrions pas que l'agriculture soit...

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est à Monsieur Mallot.

**M. MALLOT** : Je suis surpris que l'attention permanente de Monsieur Proriot lui ait fait oublier que l'intitulé de l'agriculture, comme d'autres d'ailleurs, ne figurait pas précédemment dans le dénommé de la commission, ce qui ne nous a pas empêchés, depuis deux ans, de

traiter tous les dossiers relatifs à ses compétences, comme l'industrie, le commerce, l'artisanat. Il n'y a aucun changement à cet égard. Monsieur Proriot devrait être rassuré.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des objections ? Donc, c'est adopté à l'unanimité.

**M. BUSSIÈRE** : Deuxième Commission : Politique de la jeunesse, éducation et formation tout au long de la vie composée de huit membres. Là aussi, proposition de maintenir la composition inchangée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas de problème ? C'est adopté à l'unanimité. Ensuite, Troisième Commission.

**M. BUSSIÈRE** : Troisième Commission : Développement et aménagement du territoire – politique contractuelle composée de huit membres. René Souchon quitte cette commission et il vous est proposé de le remplacer par Monsieur Jean-Michel Guerre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas de problème ? C'est adopté à l'unanimité. Ensuite, Quatrième Commission.

**M. BUSSIÈRE** : Quatrième Commission : Environnement, transports, voies de communication et énergies composée de huit membres dont la répartition est la suivante : cinq membres de l'intergroupe et trois membres de l'UPA, c'est inchangé.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas de problème ? Pas d'objection ? C'est adopté à l'unanimité. Ensuite, Cinquième Commission.

**M. BUSSIÈRE** : Cinquième Commission : Culture, sport et vie associative composée de sept membres. Répartition : quatre membres de l'intergroupe et trois membres de l'UPA, Jean-Michel Guerre faisait partie de cette commission, il est sortant et remplacé par Martine Munoz.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas de problème ? C'est adopté à l'unanimité.

**M. BUSSIÈRE** : Sixième Commission : Finances, Fonds européens et relations internationales composée de six membres. Martine Munoz ayant quitté cette commission pour la Cinquième, nous accueillons dans cette commission, notre nouvelle collègue Danielle Muller.

**M. LE PRÉSIDENT** : À ce stade, je prie Danielle Muller d'accepter mes excuses, mais nous l'avons initialement accueillie lors de la Commission permanente et j'ai omis de vous la présenter en début de séance. C'est très regrettable. J'espère qu'elle ne m'en voudra pas. Danielle Muller est Maire de Murat-le-Quaire et nous sommes heureux de l'accueillir dans ce Conseil régional d'Auvergne où je suis sûr qu'elle pourra apporter son expérience, qui est extrêmement grande, notamment dans la gestion des collectivités. Elle est aussi membre du conseil d'administration de l'Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne, ce qui prouve combien elle est intéressée par les problèmes d'aménagement et de développement des territoires. Bienvenue à Danielle.

Pas d'autres observations ? La commission, telle que présentée, est adoptée à l'unanimité.

**M. BUSSIÈRE** : Enfin, la Commission consultative « Développement durable » est composée de quatre membres. Là aussi, proposition inchangée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'observation ? Là aussi, c'est adopté à l'unanimité. Nous en avons donc terminé avec ce rapport. Je vous remercie, Monsieur Bussière et nous devons maintenant traiter... Qu'est-ce que j'ai oublié ? La parole est à Monsieur Bussière.

**M. BUSSIÈRE** : Excusez-moi, Monsieur le Président mais il faut que je vous laisse la parole pour que vous puissiez indiquer quels sont les Présidents des six commissions.

**M. LE PRÉSIDENT** : Alors écoutez, nous allons aller très vite puisque, à l'exception de Madame Bru qui devient Présidente de la Troisième Commission, il n'y a pas de changement. Ce sont donc les mêmes Présidents et Madame Bru est promue de Vice-Présidente à celle de Présidente de la Troisième Commission Développement et Aménagement du territoire – politique contractuelle. Monsieur Guerre sera Vice-Président. Monsieur Aulagnier.

*Échanges de propos hors micros.*

Ceci dit, c'est une annonce et il n'y a pas lieu de voter sur les présidences... Nous continuons.

L'essentiel, ce sont les représentations et le remplacement de Pierre-Joël Bonté mais il y a également un certain nombre de petits changements qui doivent avoir lieu. Avant de donner la parole au rapporteur de ce rapport n° 3, qui est Madame Thévenon-Durantin, je voudrais préciser que nous ne pouvons pas modifier tout de suite les commissions, parce que cela nécessitait de modifier le règlement intérieur. Pour modifier le règlement intérieur, il faut réunir la Commission du règlement intérieur. Tout cela est un peu long, néanmoins, je souhaite un certain nombre d'évolutions et donc, attendez-vous à ce que, prochainement, la Commission du règlement intérieur soit convoquée pour examiner un certain nombre de propositions qui, si nous obtenons l'accord des uns et des autres, interviendront effectivement en avril. Ce seront des modifications pour plus de cohérence. Madame Élisabeth Thévenon-Durantin, vous avez la parole.

## REPRÉSENTATIONS

*Rapport n° 3 présenté par Mme Élisabeth Thévenon-Durantin*

**Mme THÉVENON-DURANTIN** : Il s'agit du rapport n° 3, Monsieur le Président, pour le remplacement de Monsieur Pierre-Joël Bonté dans divers organismes. Nous allons procéder au remplacement dans les organismes suivants : pour le conseil d'administration et la commission permanente du lycée professionnel « Marie Laurencin » à Riom en tant que titulaire, le groupe Socialiste propose Madame Françoise Nouhen.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'observation ? C'est adopté.

**Mme THÉVENON-DURANTIN** : Ensuite, le conseil d'administration du lycée professionnel de Volvic pour un poste de suppléant. Nous n'avons pas de candidat déclaré.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il un candidat ou une candidate ? Il faudra bien en trouver un ! Donc, je pense que Madame Montfort...

**Mme MONTFORT** : Je n'ai pas besoin de suppléant, j'y siége à chaque fois. Tant pis si vous n'arrivez pas à désigner un suppléant !

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce n'est pas ainsi que se pose le problème, Madame. La question était de savoir si vous désiriez rester suppléante ?

**Mme MONTFORT** : Monsieur le Président, je suis titulaire et je souhaite rester titulaire !

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est à Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Monsieur le Président, on pourrait mettre comme suppléant un titulaire d'un autre lycée qui n'assiste jamais aux réunions de conseil d'administration.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous n'allons pas polémiquer, ce serait mal venu ce matin. Il n'y a pas eu de concertation ? Madame Thévenon-Durantin, vous proposez ?

**Mme THÉVENON-DURANTIN** : Agnès Mollon par exemple qui est sur le secteur. Ensuite, il y a une représentation au conseil d'administration du Centre médical « Étienne Clémentel » à Enval qui est supprimée. Cela a été transmis dans la brochure rectificative des représentations. Pour le conseil d'administration de la Société d'économie mixte « Volcans » puisque le Président de la SEM est ensuite désigné par le conseil au sein de celui-ci, Monsieur le Président, je suppose que c'est vous qui siégerez à la place du Président Bonté ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Non, sans doute pas, mais nous allons voir cela ultérieurement. C'était prévu comme cela aujourd'hui ? Alors, je souhaite que ce soit Jean Mallot qui siége.

*Échanges entre les Conseillers régionaux hors micros.*

Mes chers collègues, un peu de patience et de sérieux. Vulcania mérite mieux que quelques interruptions, n'est-ce pas ? Je prendrai la présidence de la délégation de service public. Les deux sont incompatibles. Ce n'est pas une fuite de ma part. Monsieur Mallot, pas d'objection ?

*Pas d'objection de Monsieur Jean Mallot.*

**Mme THÉVENON-DURANTIN** : D'autres remplacements nécessités par l'élection du Président et des Vice-Présidents vous seront proposés par la suite dans le rapport. Ensuite, pour le conseil d'administration de l'Observatoire de Physique du Globe où siégeait Madame Anna Aubeis, il est proposé que je siége à sa place. Pour le Conseil de gestion de l'UFR de Sciences et Technologies, il est proposé que Madame Agnès Mollon siége.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'objection ? C'est adopté à l'unanimité.

**Mme THÉVENON-DURANTIN** : Viennent ensuite des modifications de représentations, notamment des représentations qui sont attribuées à Madame Danielle Muller-Faure que nous accueillons dans l'enceinte : un poste de suppléante au LPA de Rochefort-Montagne en remplacement de Monsieur Yves Gueydon.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'observation ? C'est adopté à l'unanimité.

**Mme THÉVENON-DURANTIN** : Un poste de titulaire au Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, en remplacement de Monsieur Jacques-Bernard Magner.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas de problème ? C'est adopté à l'unanimité.

**Mme THÉVENON-DURANTIN** : Un poste de suppléante au Comité de Bassin Adour-Garonne, en remplacement de Madame Dominique Bru.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'observation ? C'est adopté à l'unanimité.

**Mme THÉVENON-DURANTIN** : Un poste de suppléante au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale : conseil de discipline de recours de la Région Auvergne, en remplacement de Monsieur Yves Carroy.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas de problème ? C'est adopté à l'unanimité.

**Mme THÉVENON-DURANTIN** : Un poste de suppléante à l'Établissement public national de Marmilhat, en remplacement de Monsieur Jean Mallot.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est adopté à l'unanimité.

**Mme THÉVENON-DURANTIN** : Un poste de titulaire à l'assemblée générale et au conseil d'administration du Comité régional de développement touristique d'Auvergne (CRDTA), en remplacement de Monsieur Jean-Michel Guerre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'observation ? C'est adopté à l'unanimité.

**Mme THÉVENON-DURANTIN** : Un poste de suppléante au Conseil académique de l'Éducation nationale, en remplacement de Madame Catherine Henri-Martin.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'observation ? C'est adopté à l'unanimité.

**Mme THÉVENON-DURANTIN** : Enfin, un dernier poste qui n'apparaît pas dans le tableau des représentations, mais qui est un poste de titulaire auprès du Comité de rivière Haute-Dordogne, à ma place.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'observation ? C'est adopté à l'unanimité. Nous avons donc épuisé l'ordre du jour. La parole est à Monsieur Mizoule.

**M. MIZOULE** : Il y a un simple oubli dans les représentations au Lycée professionnel « Vercingétorix » de Romagnat, une inversion entre titulaire et suppléant. Je demande à ce que ce soit acté.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous actons ceci. Monsieur Mizoule a expliqué clairement que nous permutons le titulaire et le suppléant. Pas d'objection ? C'est sur ce sujet, Madame Rouaire ? Mais Madame Thévenon-Durantin n'a pas terminé.

**Mme THÉVENON-DURANTIN** : Il y a d'autres représentations dont je vais vous parler : pour ma part, je vais prendre un poste de titulaire au Comité régional de l'enseignement agricole, en remplacement de Jean Mallot.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'objection ? C'est adopté à l'unanimité.

**Mme THÉVENON-DURANTIN** : Un poste de titulaire à la Commission régionale pour les bourses au mérite de l'enseignement agricole, en remplacement de Jean Mallot.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est adopté à l'unanimité.

**Mme THÉVENON-DURANTIN** : Un poste de suppléante au Lycée professionnel « Henri Sainte-Claire Deville » à Issoire, en remplacement de Madame Catherine Henri-Martin.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas de problème ? C'est adopté à l'unanimité.

**Mme THÉVENON-DURANTIN** : D'autres représentations concernent Madame Françoise Nouhen qui prend un poste de titulaire au conseil d'administration et à la commission permanente du lycée « Marie Laurencin » de Riom, en remplacement de Monsieur Pierre-Joël Bonté. D'autre part : Pierre Pommarel prend un poste de titulaire au conseil d'administration du Lycée « Lafayette » de Brioude et à la commission permanente, en remplacement d'André Chapaveire. Monsieur Éric Dubourgoux remplace Madame Christiane Laïdouni, au Conseil des études de l'Université Blaise Pascal. Monsieur Jacques Mizoule devient suppléant, en remplacement de Madame Yvette Mercier au conseil d'administration du Lycée professionnel « Vercingétorix » à Romagnat et à la commission permanente, Madame Mercier devenant titulaire. Madame Pascale Semet prend la place de Monsieur Jean-Michel Guerre au conseil de perfectionnement du Centre de formation hôtelière de Vichy et à l'École des carrières supérieures de Vichy.

J'ai d'autres changements de représentations à vous proposer, Monsieur le Président : Monsieur Jean-Claude Mairal cède sa place de suppléant à Monsieur Luc Bourduge au CDEN de l'Allier et enfin, Madame Françoise Mercier-Rayet prend la place de Monsieur Jean-Michel Guerre à la Commission départementale de la présence postale Allier, en tant que titulaire, ainsi qu'à l'Association pour la création du Parc naturel régional des Monts de la Madeleine et au Comité d'information géographique de l'Allier en qualité de titulaire. J'en ai terminé cette fois.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je me tourne vers Madame François pour voir si elle a pu tout noter ? Nous lui donnerons votre liste, car il y a des changements auxquels personne ne voit le moindre inconvénient, mais qui ne nous avaient pas été communiqués – je ne les avais pas moi-même. La parole est à Madame Rouaire.

**Mme ROUAIRE** : Il y a des modifications à apporter au niveau de la Commission spécifique d'appel d'offres pour les marchés de formations professionnelles continues, afin qu'Agnès Mollon devienne titulaire et Pierre Pommarel suppléant. Pour ma part, je ne peux pas siéger en tant que titulaire car je suis Présidente du conseil d'administration du Lycée agricole de Saint-Gervais d'Auvergne.

**M. LE PRÉSIDENT** : Proposition adoptée. La parole est à Madame Mollon.

**Mme MOLLON** : Pour la Commission d'appel d'offres « normale », il y a inversion du titulaire et du suppléant, Monsieur Gueydon était titulaire et deviendrait suppléant, j'étais suppléante et je deviendrais titulaire.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'objection ? Proposition adoptée. La parole est à Madame Mercier-Rayet.

**Mme MERCIER-RAYET** : À la Commission d'appel d'offres, c'est Danielle Muller qui me remplacera.

**M. LE PRÉSIDENT** : Elle a dit non ! Mes chers collègues, vous vous en tenez à ce qui a été vu dans les réunions de groupe, car si nous prenons ce type de décisions, de façon intempestive, nous allons avoir quelques petits problèmes. Je vous propose que nous en restions là. Nous aurons une autre réunion bientôt et nous pourrons faire des ajustements. La parole est à Monsieur Proriol.

**M. PRORIOL** : Toujours sur le même sujet, nous proposons qu'Anne Courtille remplace Françoise Blazy au conseil d'administration de l'Orchestre d'Auvergne. Monsieur le Président, nous avons réglé cela ce matin, en groupe, sans problème, sans vote.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous sommes d'accord, c'est décidé. La parole est encore à Monsieur Proriol.

**M. PRORIOL** : Monsieur le Président, nous rencontrons quelques difficultés pour renseigner nos compatriotes et en particulier, les entreprises auvergnates, qu'elles soient industrielles, commerciales ou artisanales, en ce qui concerne le régime des aides qui ont été modifiées. Est-ce que vous avez l'intention d'éditer un guide des aides de la Région car nous en avons vraiment besoin ?

**M. LE PRÉSIDENT** : En effet, il va arriver.

**M. PRORIOL** : Nous saturons vos services d'appels téléphoniques pour connaître où nous en sommes dans ce domaine, puisqu'il y a une période un peu intermédiaire qui pose quelques problèmes aux élus et encore plus, bien sûr, aux destinataires, les entreprises.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Proriol, bien sûr qu'il y a un guide, mais vivons avec notre temps et vivons avec Internet. Si le guide des nouvelles aides n'est pas encore sur Internet, je vous promets que, dans huit jours, il y sera. Je vais y veiller personnellement.

**M. PRORIOL** : Monsieur le Président, il n'est pas sur Internet.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons d'abord le mettre sur Internet et ensuite nous éditerons le guide papier.

**M. PRORIOL** : Une entreprise a voulu se renseigner sur les aides au recrutement de cadres. Sur Internet, il est dit qu'il y a toujours la fiche correspondante et pourtant on lui répond par mail que « la Région Auvergne a décidé de ne pas reconduire le dispositif. Attendez peut-être la session des 10 et 11 avril prochain ». En attendant, je ne vais pas dire qu'il y a un « no man's land », mais qu'il y a un interlude et la zone est grise.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je laisse le soin à Monsieur Mizoule de répondre sur ce point et d'autres.

**M. MIZOULE** : Je voudrais d'abord remercier notre collègue Proriol, de l'intérêt qu'il manifeste, à ce que les aides régionales soient mises en oeuvre dans les conditions les plus efficaces. Par ailleurs, je voudrais simplement rappeler que les partenaires prescripteurs des aides régionales que sont les Chambres de commerce et d'industrie d'une part, les Chambres de métier d'autre part et les Comités d'expansion économique des quatre départements d'Auvergne, sont parfaitement au courant de ce que sont les dispositifs aujourd'hui et, s'il y a des interrogations légitimes auxquelles il faut répondre, les réponses sont disponibles et utilisées d'ailleurs, depuis le mois de janvier, par toutes les entreprises qui le souhaitent. Je rappellerai aussi que toutes ces aides régionales figurent dans le document majeur – puisque c'est en quelque sorte notre bible –, le document budgétaire dont notre collègue Proriol connaît par coeur tout le contenu. Il y trouvera toutes les réponses possibles qu'il souhaite trouver et qu'il peut apporter aux entreprises, dans le cadre de cette mission de facilitation dont je le remercie encore, en terminant.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je répète que nous allons les mettre sur Internet le plus vite possible et ensuite, nous diffuserons le support papier. J'ai encore un petit problème, car toutes ces représentations sont toujours un peu longues. J'apprends que Madame Mahtouk et Monsieur Bussière ont été désignés en janvier 2006 pour représenter la Région, à la Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères. Or, Madame Mahtouk avait également été désignée au titre du collège des Maires dans cette commission. En conséquence, notre Assemblée doit procéder à une nouvelle désignation. La parole est à Monsieur Proriol.

**M. PRORIOL** : Notre groupe s'est réuni sur cette importante question. Je crois d'ailleurs que la commission ne s'était jamais réunie elle-même. Aussi, nous désignons quelqu'un qui va sans doute susciter sa réunion en la personne de Claude Malhuret.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Malhuret arrivant, la commission va forcément se réunir, en tout cas, nous pouvons le penser. En avons-nous terminé avec les désignations ? Il n'y a pas de regret ? Une information : la prochaine Commission permanente est fixée au 6 mars 2006 – elle a été décalée.

Enfin, en levant la séance, j'invite tout le monde, non seulement les Conseillers régionaux, mais la presse, le public, à la salle des Finances pour boire le verre de l'amitié, à l'occasion de cette élection et de cette séance qui me voit prendre les rênes de la Région.

*La séance est levée à 12 heures 10.*

*Le Président du Conseil régional d'Auvergne*

*Signé : René Souchon*

---

# ANNEXE

---



## **Déclaration de candidature de René Souchon au nom du groupe socialiste**

Le Conseil régional doit malheureusement élire aujourd'hui un nouveau Président, suite au décès brutal de Pierre-Joël Bonté. **J'ai l'honneur de vous présenter ma candidature à cette fonction. Cette candidature s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par la majorité régionale, depuis 2004.**

Nous avons une méthode : la concertation, la démocratie participative, l'écoute.

Nous avons 3 priorités clairement affichées :

- l'accueil de nouvelles populations,
- le développement économique et l'emploi,
- l'éducation et la formation.

### **La méthode tout d'abord.**

Nous pensons que pour réussir, il faut impliquer. Nous pensons que pour réformer efficacement, il faut écouter.

Nous l'avons fait avec les Assises territoriales qui ont débouché sur plus de 2000 propositions et 82 engagements. Avec ces Assises, nous avons créé un espoir, une dynamique. Nous avons retissé un lien entre élus et citoyens. Nous continuerons la concertation tout azimut. Nous organiserons notamment, avant l'été, un large débat sur la difficile question des OGM.

### **Nos priorités.**

**La première de nos priorités**, c'est de relever le défi démographique qui est devant nous. Nous devons nous battre pour garder nos jeunes et attirer de nouvelles populations. Nos territoires doivent aujourd'hui devenir des terres de conquête. Pour cela, nous poursuivrons la mise en place des contrats Auvergne + qui permettent de mener à bien des projets locaux de développement, pensés à 10-15 ans. Ces contrats sont solidaires puisque les territoires les plus en difficulté sont davantage aidés.

Pour attirer de nouvelles populations, nous comptons aussi beaucoup sur l'ARDTA, l'agence régionale de développement des territoires. Cette agence propose d'ores et déjà des offres labellisées permettant au nouvel arrivant de bénéficier d'un pack « emploi/services/logement ».

Notre politique de l'habitat et notre implication dans la politique de la ville vont également contribuer à rendre notre région plus attractive et plus solidaire.

La qualité de vie sera entretenue par nos efforts pour l'environnement, mais aussi par notre volonté de faire du sport et de la culture, des outils au service du développement économique, touristique et de l'épanouissement individuel.

### **2<sup>ème</sup> priorité : l'emploi et le développement économique.**

Face aux crises structurelles qui affectent plus qu'ailleurs notre économie, nous proposerons, grâce au SRDE, une politique de filière, où structuration, formation, recherche et innovation sont les maîtres mots.

Face au déficit d'investissement dans nos entreprises, nous proposons de mettre fin à la dispersion de nos aides, avec le fonds régional pour l'emploi, qui facilitera l'accès aux crédits bancaires.

L'agriculture, la forêt et le tourisme représentent également des vecteurs d'emplois importants mais sous-exploités. Nos efforts portent sur le Bio, la diversification, l'installation, la structuration de la filière bois.

Le tourisme, via le Schéma régional, Tour Massif et Greenfrance, est enfin conçu comme un moteur pour conquérir les marchés internationaux, gagner de nouveaux investisseurs et hisser la région au rang qu'elle mérite.

Le corollaire de cette politique de développement est celle du transport et des communications. Notre plan quinquennal est conçu pour relier efficacement les différents bassins aux autoroutes et aux axes 2x2 voies. La bataille du rail avec Altro -le TGV européen est-ouest - et de l'aérien avec le soutien à l'aéroport de Clermont est engagée.

Le plan de développement stratégique du Massif Central, récemment adopté par le Comité de Massif, doit être défendu auprès de l'Europe avec détermination.

### **3<sup>ème</sup> priorité : Favoriser l'éducation et la formation**

L'ouverture de la région, la mobilité des Auvergnats et le développement de la matière grise passent par de bonnes conditions d'études et un appareil de formation de qualité.

Dès notre premier budget, de gros efforts ont été engagés pour la rénovation des lycées dont certains n'avaient pas connu de travaux depuis 1986. Ces efforts seront poursuivis. Notre action a également permis de venir en aide aux familles grâce à la gratuité des manuels scolaires et du 1<sup>er</sup> équipement professionnel.

La formation et l'apprentissage, eux-aussi, font actuellement l'objet d'une révision totale. Le PRDF, en cours d'élaboration, placera l'individu au cœur des dispositifs. Le système de formation devra être mieux adapté aux besoins des entreprises et des territoires. L'ensemble des dispositifs et des aides devront gagner en ambition, en souplesse et en cohérence.

Le fer de lance de notre démarche de solidarité, c'est l'école de la 2<sup>ème</sup> chance qui permettra à des jeunes en échec de se réinsérer dans la société et dans le monde du travail.

**Malheureusement, durant les 4 ans à venir, les contraintes budgétaires vont aller crescendo.** Notre collectivité figure parmi les plus endettée de France. De plus, nous devons faire face au désengagement de l'Etat dans de nombreux domaines. Nous pâtissons également de la décentralisation Raffarin. L'Etat nous transfère des compétences supplémentaires mais avec des compensations financières insuffisantes. De plus, l'Etat ampute nos recettes. La réforme de la taxe professionnelle devrait entraîner pour la collectivité régionale une perte estimée entre 5 et 6 millions d'euros. Malgré tout, nous tiendrons le cap de nos ambitions.

### **Je souhaite placer ces 4 ans sous le signe de la modernité de l'Auvergne.**

La clé du développement réside aujourd'hui dans l'innovation, dans la recherche, dans les technologies de l'information et de la communication.

Nous avons l'ambition de faire de l'Auvergne une région en pointe dans ce domaine. Le développement économique de demain viendra surtout des autoroutes de l'information.

Cette modernité de l'Auvergne passe par des services au public comme les visio-guichets que nous mettons actuellement en place, par la téléassistance via le téléphone portable, par l'équipement de nos établissements scolaires en espaces numériques de travail, par l'accès au haut débit pour l'ensemble du territoire.

Nous travaillons également au développement des grilles de calcul, qui sont en fait une mise en réseau d'ordinateurs, capables de réaliser des millions d'opérations en des temps très courts. L'Auvergne dispose d'un équipement d'une très forte capacité et qui compte au niveau européen et mondial. Ces grilles de calcul vont nous permettre de doper la recherche et l'innovation en Auvergne notamment dans le domaine des sciences de la Vie et seront un atout considérable pour les entreprises et les laboratoires locaux.

**Grâce aux efforts de sa nouvelle majorité, l'Auvergne s'est enfin réveillée.** Pierre-Joël Bonté nous a montré la voie. Je vous propose de continuer ensemble le travail entrepris, au service des Auvergnates et des Auvergnats.

**René Souchon**

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE  
À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne  
DE MONSIEUR JEAN PRORIOL**



*Session du 13 février 2006*

Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux d'Auvergne,

Candidat à la Présidence de notre Assemblée et conformément à la loi du 7 mars 1998 relative au fonctionnement des Conseils Régionaux, voici les objectifs et actions que je vous proposerai de poursuivre au cours des quatre prochaines années au nom de l'Union Pour l'Auvergne.

L'esprit dans lequel j'aborderai cette fonction ne s'inscrit ni dans la continuité des 22 mois écoulés, ni dans une rupture totale. Mon programme sera de poursuivre l'effort considérable de modernisation de l'Auvergne, initié par le Président V. Giscard d'Estaing, en maintenant et améliorant les dispositifs qui me semblent aller dans le bon chemin mais également en corrigeant les orientations, les dérives et même certaines erreurs qui ont pu être commises depuis deux ans.

Nous devons ainsi répondre à trois enjeux qui constitueront la ligne directrice de notre action.

**→ L'enjeu du développement économique et de l'emploi**

L'emploi est la préoccupation première des Auvergnates et des Auvergnats. Aux côtés du Gouvernement qui a résolument engagé le combat contre le chômage, avec, depuis plusieurs mois consécutifs des résultats positifs et encourageants, la Région d'Auvergne doit prendre sa part dans cette lutte, dans le cadre de ses compétences.

Nous considérons que ce sont les entreprises qui créent les emplois et que le Conseil Régional d'Auvergne doit être leur interlocuteur privilégié à toutes les étapes de leur vie, lors de leur création, dans leur croissance ou leurs difficultés.

Les orientations en matière de développement économiques décidées lors du budget primitif 2006 devront être revues, corrigées ou améliorées pour les rendre véritablement efficaces, utiles et capables de répondre véritablement aux besoins du tissu économique régional. Je souhaite en particulier :

- faciliter l'accès des entreprises aux financements bancaires, via le Fonds Régional pour l'Emploi, qui devra largement faire appel à l'épargne populaire de nos concitoyens, tel que l'avait prévu le Fonds d'Investissement de Proximité, créé lors du vote du Budget 2004 et abandonné par la nouvelle majorité ;
- rétablir les aides individuelles aux entreprises auvergnates, dont une évaluation régulière sera mise en œuvre dans un souci constant d'en améliorer l'efficacité, notamment l'aide au recrutement des cadres pour pallier le déficit d'encadrement de nos entreprises et les contrats de génération qui facilitent, dans le cadre de reprises d'entreprises, les transferts de compétences entre les anciens et les nouveaux dirigeants ;

- maintenir un dispositif spécifique en faveur des entreprises en difficultés dont la survie ne peut se contenter d'aménagements de prêts bancaires ;
- rétablir les crédits destinés à la création et au développement du commerce et de l'artisanat à un montant de 2,5 millions d'euros et rouvrir le bénéfice de l'Aide Régionale aux Fonds Propres aux restaurants ;
- mettre en œuvre une politique volontariste avec l'ARD de recherche d'entreprises extérieures, travail long et difficile dans un contexte concurrentiel très fort entre les Régions d'Europe, comme l'a montré récemment l'implantation de l'entreprise Brüggén dont le premier contact remonte au SIAL de 2002 et concrétisée cette année.

L'emploi, c'est également assurer à tous une éducation et des formations de qualité et adaptées à notre environnement économique garantissant un accès facilité et rapide vers la vie professionnelle. Nos actions en faveur de la formation professionnelle devront donc être en prise directe avec l'emploi. Elles veilleront à en ouvrir le bénéfice à tous en sortant de la logique de « publics » et en favorisant une meilleure répartition territoriale.

En matière d'enseignement scolaire, nous poursuivons l'effort important et ininterrompu depuis 20 ans de rénovation et de modernisation des lycées auvergnats pour offrir aux plus jeunes les meilleures conditions possibles de travail et de réussite. Nous souhaitons notamment un engagement plus rapide des programmes d'investissements en accélérant les procédures, notamment d'appels d'offres, afin de rattraper les retards accumulés depuis 2 ans. Nous rétablirons en outre, dans le strict respect des lois Falloux et Astier, nos aides à l'investissement en faveur des établissements d'enseignement secondaire privés sous contrat d'association avec l'Etat, qui participent pleinement au service public de l'Education nationale.

Nous mènerons une action volontaire de valorisation et de développement de l'apprentissage qui doit être une voie d'excellence d'accès aux métiers et à l'emploi, avec tous les professionnels du secteur.

**→ L'enjeu du développement solidaire des territoires**, en poursuivant une politique d'aménagement associant agglomérations, villes moyennes et zones rurales à l'émergence de projets qui mettent les territoires en harmonie et non en concurrence mais préservant l'autonomie constitutionnelle des collectivités locales.

Ainsi nous maintiendrons le dispositif Auvergne +, avec l'exigence plus affirmée de privilégier les investissements structurants à l'échelle des territoires. Un regard particulier sera réservé aux projets de développement économique mais aussi à ceux qui contribueront à maintenir des services essentiels à la population, tels que la santé, les services publics ou les équipements culturels.

Parallèlement, les projets d'aménagement des bourgs et des villes moyennes devront de nouveau être réactivés et soutenus significativement par la Région car ils contribuent à l'attractivité indispensable de nos zones rurales, en particulier à l'endroit des petites communes qui n'ont plus d'accès direct aux aides de la Région.

Mais toute action de développement du territoire serait vaine sans la création d'une grande métropole régionale à vocation européenne qui dispense l'énergie et la vitalité aux territoires et qui ne l'assèche pas. L'agglomération clermontoise doit donc disposer des équipements et des infrastructures nécessaires pour intégrer le réseau des grandes métropoles de l'Europe.

Il nous faudra, notamment dans le futur contrat de plan :

- achever la réalisation de la desserte autoroutière de Vichy depuis l'A71 d'ici à 2008, la liaison autoroutière de Brioude à l'A75 d'ici à 2009-2010 ;
- accélérer les travaux sur la RCEA pour ouvrir Montluçon et l'Auvergne sur la façade Atlantique en parallèle de l'A89 qui vient d'être achevée ;

- accroître les travaux sur la RN88 pour ouvrir le Velay et Le Puy au nord sur Rhone-Alpes, au sud sur Toulouse et l'Espagne ;
- mettre en oeuvre un programme routier résolu de la RN122 et la RN120 pour ouvrir Aurillac vers Clermont-Ferrand et le Cantal vers le sud ;
- développer le réseau TER et améliorer les liaisons régionales en poursuivant l'acquisition de matériels modernes et confortables, acquis en 2002-2004, mais aussi développer les relations interrégionales en travaillant avec la SNCF, RFF et les Régions voisines ;
- réaliser la liaison ferroviaire à grande vitesse Clermont-Ferrand/Paris et Clermont-Ferrand/Lyon.

Enfin, l'Auvergne doit jouer tout son rôle au niveau du Massif Central dont elle représente le tiers du territoire. L'avenir, comme l'avait présenté le Président GISCARD d'ESTAING, est aux Grandes Régions. Nous devons travailler ensemble tant au niveau national qu'au plan européen pour hisser ce vaste territoire, le 1/7ème de la France, et obtenir de l'État un nouveau Plan Massif Central, à l'identique de celui voulu et présenté au Puy-en-Velay en 1975. Ce qui signifie des actions précises, ciblées, chiffrées, avec un calendrier de réalisation opérationnel.

### → 3ème enjeu : Réussir l'Acte II de la Décentralisation

Loi d'être une tentative d'asphyxie ou de paralysie des Régions que certains dénoncent, la loi du 13 août 2004 représente une chance pour notre Collectivité et nous devons assumer nos nouvelles compétences avec enthousiasme et détermination. Cessons d'avoir une décentralisation frileuse.

En particulier, nous voulons que les personnels techniques, ouvriers et de services des lycées se sentent pleinement intégrés au sein du Conseil Régional d'Auvergne. Ils seront un rouage essentiel de notre politique en faveur de l'excellence de nos établissements scolaires. Dans la concertation avec leurs représentants, les chefs d'établissement, les parents d'élèves, nous définirons leurs missions qui devront prendre à la fois en compte leur épanouissement personnel et professionnel et une amélioration du service public.

En matière de formations sanitaires et sociales, étant pleinement conscients des besoins de notre Région, nous n'aurons pas une attitude passive et attentiste. Au contraire, nous proposerons un plan pour répondre à la forte demande déjà prévisible de personnels qualifiés dans les domaines sanitaires et sociaux.

Le transfert de propriété de l'aéroport international de Clermont-Ferrand représentera également un atout majeur pour l'ouverture de l'Auvergne. Avec Clermont-Communauté et le Conseil Général du Puy-de-Dôme qui, avec le Conseil Régional d'Auvergne, ont toujours soutenu et financé la modernisation de cet équipement, nous devons rapidement nous porter candidats à ce transfert. Avec eux, je souhaite que l'on travaille activement pour développer les activités de fret aérien, conforter le hub clermontois, accueillir à de nouvelles compagnies et le replacer dans le peloton de tête des aéroports régionaux. L'une des priorités sera de rouvrir une liaison régulière entre l'Auvergne et Londres, première place aéroportuaire européenne.

Enfin, l'acquisition des collections de Randan permettra d'aménager sur le site du Domaine Royal un véritable ensemble touristique structurant et cohérent.

Notre politique régionale devra en outre :

- préparer l'agriculture auvergnate aux changements qu'entraînera la prochaine réforme de la Politique Agricole Commune, dans un souci permanent de qualité de nos productions et de préservation du niveau et de la qualité de vie des agriculteurs ;
- relever le défi environnemental en promouvant l'utilisation des énergies renouvelables, non seulement issues des éoliennes dont l'implantation devra respecter les sites remarquables de l'Auvergne, mais également solaires ou géothermiques ;

- accompagner et fédérer les initiatives culturelles locales qui constituent, en proposant une offre diversifiée et pluraliste diversifiée, un élément déterminant de notre attractivité ; conforter le rôle moteur pour l'image de la Région des trois festivals emblématiques ;
- participer activement au financement du sport et notamment des grands clubs sportifs qui sont les vecteurs d'une image dynamique de l'Auvergne ;
- Assurer le bon fonctionnement de Vulcania qui doit être un moteur du tourisme auvergnat, irriguant l'ensemble de nos territoires.

Enfin, constatant depuis deux ans des augmentations importantes des dépenses de fonctionnement du Conseil Régional d'Auvergne, nous souhaitons que soient maîtrisées ces dérives. Ce principe s'appliquera en premier lieu à notre Assemblée Régionale. Ainsi, je proposerai :

- la réduction de la commission permanente à 15 membres pour qu'elle soit un vrai groupe de travail, de débat et de décision et non la chambre d'enregistrement qu'elle est devenue ;
- la limitation à six du nombre des vice-présidents, qui auront chacun la charge d'un domaine de compétence étendu ;
- le plafonnement des indemnités que perçoivent les élus ;
- une maîtrise des effectifs de notre administration.

Voilà les actions que nous voulons conduire en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs locaux. Elles sont toutes dirigées vers le mieux-être des Auvergnats et le développement de l'Auvergne.

J'appliquerai les règles de la tradition démocratique et le respect des valeurs qui ont toujours été celles de notre collectivité mais aussi de l'Auvergne : la tolérance, l'ouverture d'esprit, le dialogue, une gestion scrupuleuse dans le respect des opinions exprimées au sein de cette Assemblée.



Ce document est disponible  
au Secrétariat des Assemblées  
Conseil régional d'Auvergne  
BP 60 – 13/15, avenue de Fontmaure  
63402 CHAMALIÈRES CEDEX